

## Coordination gérontologique Diagnostic de territoire Le département du Bas-Rhin et ses arrondissements JUIN 2005

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales renforce les compétences des Départements sur le champ gérontologique. Dorénavant, il appartient au Département de définir et de mettre en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées, de coordonner les actions menées par les différents intervenants, de déterminer les secteurs géographiques d'intervention et de préciser les modalités d'information du public.

Ce positionnement vient confirmer les compétences déjà mises en œuvre par le Conseil général du Bas-Rhin et celles à développer dans le cadre du plan d'actions 2004 - 2008 en faveur des personnes âgées.

Afin de mieux répondre aux enjeux du vieillissement et d'engager une approche plus transversale de la question de la dépendance, le Conseil général du Bas-Rhin a décidé de se doter d'un outil d'information gérontologique.

Cet outil opérationnel, en lien avec la démarche «Hommes et Territoires», doit contribuer au développement d'une connaissance plus approfondie des évolutions sur les territoires et d'une mise en perspective des besoins des personnes. Ce dispositif d'observation permanent associera les partenaires stratégiques du champ gérontologique et se déclinera en deux étapes:  
- le recueil des informations - contextuelles et prospectives - et le diagnostic territorial  
- l'élaboration de propositions pour la définition des orientations politiques futures.

Ce premier volet présente une batterie d'indicateurs. Des tableaux de bord thématiques et territorialisés sont ainsi mis à disposition. Ils sont alimentés par les services du Département et les partenaires associatifs ou institutionnels de la coordination gérontologique (ABRAPA, CRAV d'Alsace Moselle, ...). L'INSEE et la CAF du Bas-Rhin fournissent par ailleurs des données contextuelles.

Le présent diagnostic propose une double échelle d'analyse spatiale. Il positionne le Bas-Rhin dans le contexte métropolitain et détaille l'information à l'échelle des sept arrondissements.

Enfin, des diagnostics de territoires sont également disponibles pour chacun des arrondissements du Bas-Rhin.

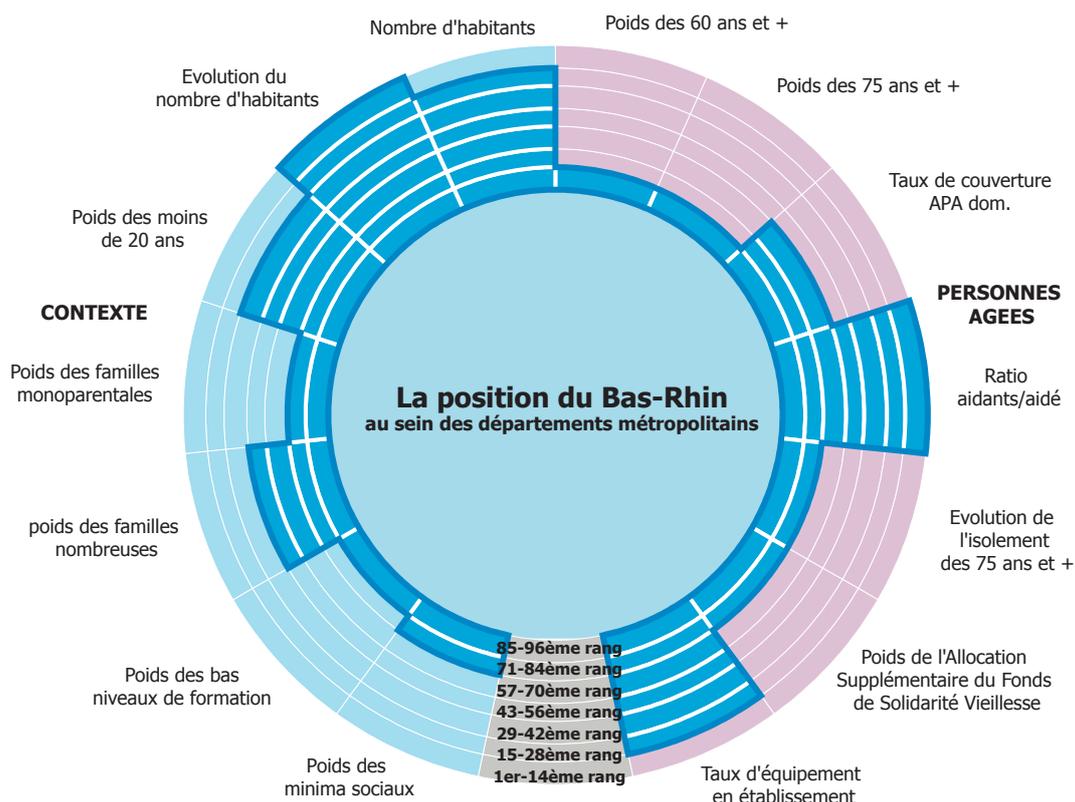
### SOMMAIRE

Synthèse	▶p2
Le contexte socio-démographique	▶p4
DEMOGRAPHIE	▶p4
<i>Pyramide des âges, dynamique de peuplement, projection...</i>	
JEUNESSE, FAMILLE, ENFANCE	▶p7
<i>Les structures familiales, les moins de 20 ans,</i>	
CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	▶p10
FORMATION	▶p11
LOGEMENT	▶p12
<i>Les statuts d'occupation</i>	
PAUVRETE / PRECARITE	▶p13
<i>Minima sociaux, seuil de bas revenus</i>	
HANDICAP	▶p15
<i>Allocations d'Education Spéciale et Adulte Handicapé</i>	
Personnes âgées	▶p17
POPULATION DE REFERENCE	▶p17
<i>Effectifs, dynamiques, projections, isolement</i>	
PAUVRETE / PRECARITE	▶p20
LES EQUIPEMENTS	▶p22
<i>Maison de retraite, Unité de Soins de longue Durée...</i>	
VIVRE A DOMICILE	▶p23
<i>Ratio aidants/aidé</i>	
LES AIDES AU MAINTIEN A DOMICILE	▶p24
<i>L'Allocation Personnalisée d'Autonomie</i>	
LA PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE A DOMICILE	▶p30
<i>Les structures d'accueil alternatives à l'hébergement permanent...</i>	

## Synthèse des principaux résultats

Le graphique ci-contre positionne le département du Bas-Rhin selon son rang parmi les 96 départements métropolitains pour une quinzaine de variables.

Pour exemple, il se situe ainsi entre le 15<sup>ème</sup> et le 28<sup>ème</sup> rang (18<sup>ème</sup> département le plus peuplé) pour le nombre d'habitants et entre le 85 et le 96<sup>ème</sup> rang pour la part des 75 ans et + (87<sup>ème</sup> position du point de vue de la part des 75 ans et + dans la population totale au dernier recensement).



### Contexte socio démographique

- **Les 1 052 698 habitants du Bas-Rhin placent le département au 18<sup>ème</sup> rang national** (INSEE 2003). Entre 1990 et 1999, le nombre d'habitants a progressé de 7.6% soit la 11<sup>ème</sup> plus forte évolution démographique. Entre 1999 et 2003, la population bas-rhinoise a encore augmenté d'environ 27 000 habitants affichant une évolution moyenne de 2.6% qui reste supérieure à la tendance métropolitaine (+1.9%).

Les arrondissements de Strasbourg-Ville et Strasbourg-Campagne regroupent à eux-seuls plus de la moitié de la population bas-rhinoise. L'augmentation de la population entre 1990 et 1999 fut générale et particulièrement affirmée pour Molsheim (+11.6% et 9 300 habitants supplémentaires) et Strasbourg-Campagne (+9.9% et 23 791 habitants supplémentaires).

**Dans les 30 prochaines années, la population du Bas-Rhin devrait augmenter dans une proportion supérieure à la tendance nationale.** A l'horizon 2030, le Bas-Rhin serait ainsi peuplé de près 1 192 000 habitants (soit une augmentation de 16% par rapport au recensement de 1999).

- Le peuplement du Bas-Rhin est caractérisé par **une prédominance d'actifs**. En effet, on observe, une sur-représentation des 20-49 ans. On constate des effectifs proportionnellement plus faibles dans les classes des enfants (0-19 ans) et des plus âgés (50 ans et au delà).

- 9.5% des ménages bas-rhinois sont concernés par les minima sociaux (RMI, API, AAH) contre 12.3% pour la France métropolitaine. Strasbourg-Ville concentre la moitié des allocataires de minima sociaux et près des deux tiers des allocataires du RMI (pour un quart de la population bas-rhinoise).

Certains indicateurs de contexte font apparaître un clivage entre Strasbourg-Ville et Strasbourg-Campagne et les autres arrondissements. Ils soulignent la spécificité de la métropole et de sa couronne au sein du département. Les cadres s'y concentrent,

le taux d'individus ayant un bas niveau de formation y est nettement inférieur à la moyenne, à l'inverse du taux de scolarisation des 19/24 ans.

## Personnes âgées

- **Le Bas-Rhin a un taux de personnes âgées de 75 ans et + dans sa population (6.2%) inférieur à la moyenne métropolitaine (7.7%).** L'évolution du nombre de 75 ans et + constatée dans le Bas-Rhin entre 1990 et 1999 est également inférieure (+8% contre +12%).

**D'ici 2030, le nombre de personnes âgées augmentera :** +67% pour les 60/74 ans, +121% pour les 75/84 ans et +99% pour les 85 ans et plus.

La part des 75 ans et + au sein de la population totale devrait atteindre 11.4% en 2030 (contre 6.2% en 1999).

- Le Bas-Rhin présente **une augmentation de l'isolement des personnes âgées : +6.6% .**

- **Au 31 décembre 2004, 7 758 personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA à domicile dans le Bas-Rhin.** Pour plus des trois quarts, ces personnes ont 75 ans et plus. Les taux de couverture pointent un impact relativement limité jusqu'à 75 ans : en effet on compte 1 bénéficiaire de l'APA à domicile pour 100 personnes de 60/74 ans alors que **10 personnes sur 100 habitants de 75 ans et + en bénéficient.**

Si Strasbourg-Campagne et Strasbourg-Ville concentrent les contingents les plus importants, ce sont les arrondissements de Saverne et de Wissembourg qui présentent les taux de couverture les plus élevés.

Depuis 2004, les flux d'entrées et de sorties de bénéficiaires semblent s'être stabilisés dans le département. Chaque trimestre, environ 700 nouveaux bénéficiaires accèdent au dispositif tandis que 300/400 sorties sont constatées. A ce rythme, ces flux entraînent une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ordre de 1 400 par an.

Sur les trois dernières années de mise en oeuvre, on note une évolution de la répartition des bénéficiaires selon leur degré de dépendance. Les personnes classées en GIR 1 pèsent de moins en moins dans le total des bénéficiaires même si leur nombre continue d'augmenter. A l'inverse, le poids des GIR 4 ne cesse de se renforcer.

**Le potentiel d'aidants est supérieur à la moyenne nationale.** Le département se place parmi les 10 départements ayant le plus de personnes aidantes. Le ratio aidants/aidé a cependant diminué de plus de 2 points entre 1990 et 1999 (sous l'effet d'une diminution du nombre de 55/64 ans et d'une forte augmentation des plus de 85 ans).

- **Les personnes âgées présentent une situation globalement défavorable du point de vue des revenus.** Le revenu médian annuel des ménages de 75 ans et + (14 830 Euros) est globalement inférieur à celui de la totalité des ménages (16 343 Euros).

Avec un nombre d'allocataires de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de solidarité Vieillesse de 5 749 personnes en 2002, soit 4.9% des ménages, le département se positionne cependant assez nettement en-dessous de la moyenne nationale.

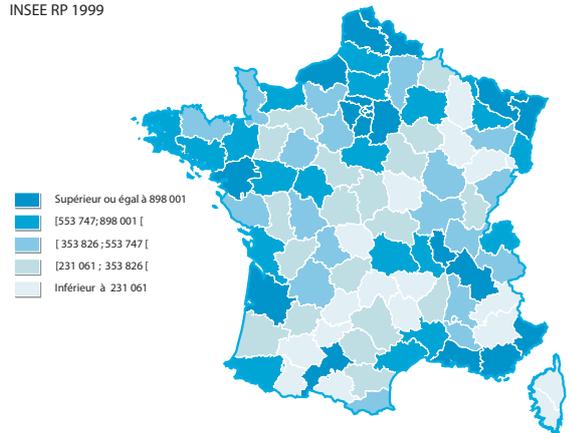
- Enfin, au 1er janvier 2003, le Bas-Rhin, avec 8 729 places d'accueil pour personnes âgées dépendantes, a un taux d'équipement de 13.8% (13.8 places pour 100 personnes de 75 ans et +). Ce taux positionne le Bas-rhin parmi les 25 départements les mieux équipés.

## Un département peuplé et une augmentation du nombre d'habitants

### La situation au dernier recensement (RP 1999)

Départements	Effectif 1999	Rang
<b>MAX : NORD (59)</b>	2 554 449	1er
ISERE (38)	1 093 786	16ème
HAUTE-GARONNE (31)	1 046 532	17ème
<b>BAS-RHIN</b>	1 026 023	18ème
MOSELLE (57)	1 023 199	19ème
ALPES-MARITIME(06)	1 011 866	20ème
<b>MIN : LOZERE (48)</b>	73 508	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>58 520 688</b>	

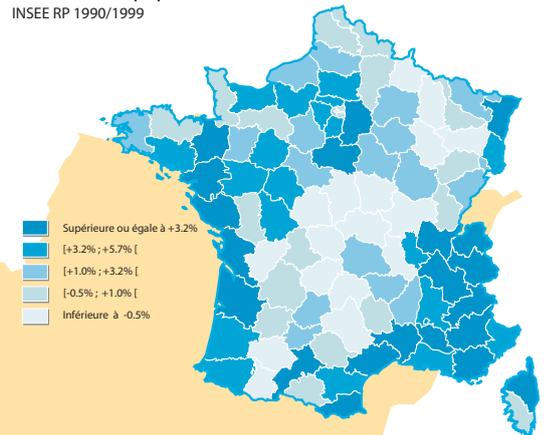
Population totale en 1999  
INSEE RP 1999



La population totale recensée en 1999 était d'environ 58 520 000 habitants. La population des départements varie de 73 500 habitants pour la Lozère, département le moins peuplé, à 2 555 000 pour le Nord, département le plus peuplé. Les départements les plus peuplés se trouvent sur la côte méditerranéenne, l'Ile de France, le Nord-Pas-de-Calais. Le centre de la France est majoritairement composé de départements à dominante rurale peu ou moyennement peuplés. Le département du Bas-Rhin est le 18ème département le plus peuplé de France avec 1 026 023 habitants.

Départements	Evolution 1990/1999	Rang
<b>MAX : HAUTE-GARONNE (31)</b>	13,0%	1er
LOIRE-ATLANTIQUE (44)	7,9%	9ème
HAUTE-CORSE (2B)	7,9%	10ème
<b>BAS-RHIN</b>	7,6%	11ème
ISERE (38)	7,6%	12ème
HAUTE-ALPES (05)	7,3%	13ème
<b>MIN : CREUSE (23)</b>	-5,2%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>3,3%</b>	

Evolution de la population totale entre 1990 et 1999  
INSEE RP 1990/1999



Entre 1990 et 1999, la population française a augmenté d'environ 1884000 habitants affichant une évolution moyenne de 3%.

Les deux tiers des départements ont observé une augmentation de leur population avec un maximum pour la Haute-Garonne qui a vu sa population augmenter de 13%. L'autre tiers des départements a vu sa population se stabiliser ou diminuer avec un minimum pour la Creuse de -5%.

On observe les plus fortes augmentations de populations sur les façades atlantiques, méditerranéennes et Est du territoire ainsi que sur la vallée du Rhône et autour de l'Ile de France. A contrario le Nord Est du pays (à l'exception de l'Alsace) et un ensemble allant de l'Auvergne au Languedoc Roussillon présentent de faibles évolutions démographiques.

La population du Bas-Rhin a augmenté d'environ 73 000 habitants entre 1990 et 1999 soit +7.6% , c'est la 11ème plus forte évolution démographique.

### Estimations de population du 1er janvier 1999 au 1er janvier 2003

Au 1er janvier 2003, le département du Bas-Rhin serait peuplé de 1 052 698 habitants. Le Bas-Rhin conserve ainsi son 18ème rang au plan national. Entre 1999 et 2003, la population bas-rhinoise a augmenté d'environ 27 000 habitants affichant une évolution moyenne de 2.6% qui reste supérieure à la tendance métropolitaine (+1.9%).

Bas-Rhin	Effectif
<b>Au 1er janvier 1999</b>	1 025 033
<b>Au 1er janvier 2000</b>	1 031 746
<b>Au 1er janvier 2001</b>	1 039 936
<b>Au 1er janvier 2002</b>	1 046 728
<b>Au 1er janvier 2003</b>	1 052 698

L'examen des informations socio-démographiques est un préalable indispensable pour une meilleure connaissance des réalités des territoires dans lesquelles s'inscrit l'évolution gérontologique.

La production d'indicateurs chiffrés dans l'objectif d'avoir une connaissance sociale du territoire départemental est indissociable de plusieurs précautions : d'abord, chaque indicateur ne permet pas à lui tout seul de faire écho du public concerné par l'intervention sociale. Lors des recensements, une partie de la population touchée par la marginalité sociale (SDF, gens du voyage, sans papiers, etc.) a pu échapper au dénombrement. Les personnes qui ne font pas valoir leurs droits ne sont pas présentes dans les fichiers administratifs.

Par ailleurs, les indicateurs ont été conçus en accordant une attention particulière aux échelles territoriales dans un but de comparaison.

Enfin, pour appréhender globalement la réalité sociale, l'analyse repose sur une batterie d'indicateurs recouvrant des thématiques diverses. Elle souligne des disparités spatiales nationales et positionne les arrondissements sur une échelle, des plus fragiles aux plus dynamiques.

L'INSEE propose sur son site des estimations de population par département au 1er janvier (Insee - Estimations localisées de population).

Les chiffres de l'année 2002 ont été révisés en août 2004. Les données 1999 à 2002 sont définitives. Les estimations 2003 sont susceptibles d'être révisées.

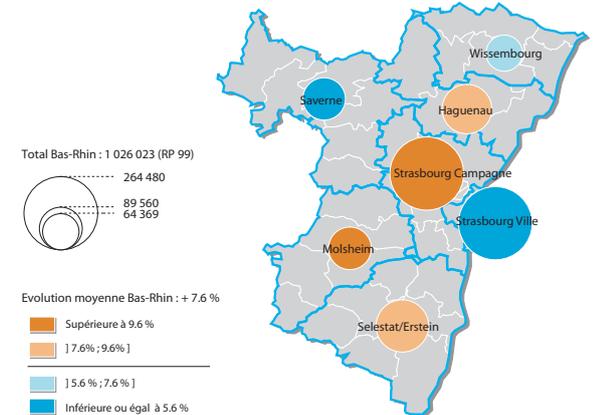
Ces estimations ne sont disponibles que pour les départements métropolitains. Elles n'existent pas à un échelon plus fin (arrondissement, canton...)

Arrondissements	Effectif 1999	Part relative 1999	Effectif 1990	Evolution 1990 / 1999
HAGUENAU	120 506	11,8%	111 239	8,3%
MOLSHEIM	89 580	8,7%	80 280	11,6%
SAVERNE	88 249	8,6%	85 466	3,2%
SELESTAT-ERSTEIN	134 898	13,1%	123 172	9,5%
STRASBOURG-CAMPAGNE	264 480	25,8%	240 689	9,9%
WISSEMBOURG	64 369	6,3%	60 099	7,1%
STRASBOURG-VILLE	263 941	25,7%	252 274	4,6%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>1 026 023</b>	<b>100,0%</b>	<b>953 219</b>	<b>7,6%</b>

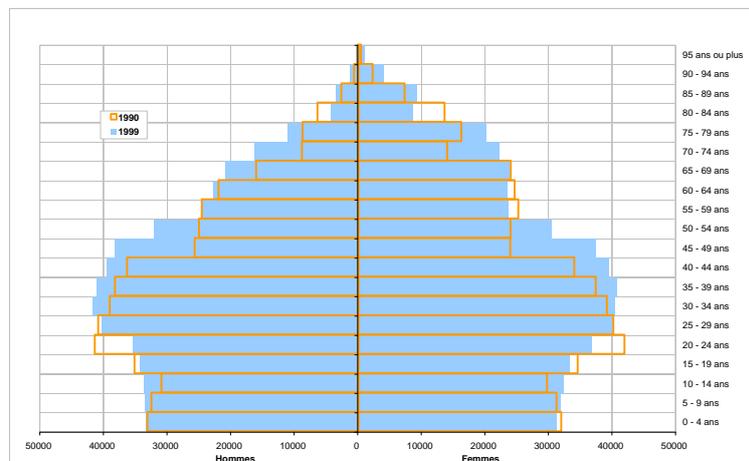
Les arrondissements de Strasbourg-Ville et Strasbourg-Campagne regroupent à eux-seuls plus de la moitié de la population bas-rhinoise.

L'augmentation de la population entre 1990 et 1999 est générale et particulièrement affirmée pour Molsheim (+11.6% et 9 300 habitants supplémentaires) et Strasbourg-Campagne (+9.9% et 23 791 habitants supplémentaires). Le gain de population est plus limité dans l'arrondissement de Saverne (+3.2%) et pour Strasbourg-Ville (+4.6% avec cependant 11 667 habitants supplémentaires).

Evolution de la population totale entre 1990 et 1999  
INSEE RP 1990/1999



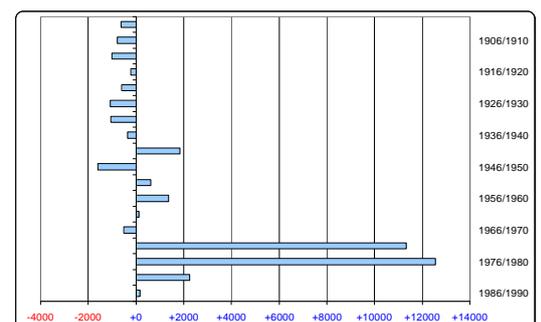
### Pyramide des âges et estimation du solde migratoire



Le peuplement du Bas-Rhin est caractérisé par une prédominance d'actifs. On observe en effet une sur-représentation des 20-49 ans. On constate des effectifs proportionnellement plus faibles dans les classes des enfants (0-19 ans) et des plus âgés (50 ans et au delà).

La population du Bas-Rhin a augmenté d'environ 73 000 habitants entre 1990 et 1999. Cette forte progression du territoire est pour partie le résultat de plusieurs mouvements de population :

- des jeunes nés entre 1971 et 1980 sont arrivées en nombre (+23 900). Le gain global de population tient à ce sous-ensemble.
- A l'inverse des départs sont estimés pour toutes les tranches d'âges concernant des personnes nées avant 1936 (plus de 60 ans).



L'estimation du phénomène migratoire par tranche d'âge est obtenue par comparaison de la pyramide des âges de 1999 et du glissement de la pyramide des âges de 1990 à laquelle sont appliquées les évolutions de générations observées au niveau national. Ainsi, l'estimation du solde migratoire du territoire est réalisée à partir d'hypothèses de mortalité et de migrations nationales.

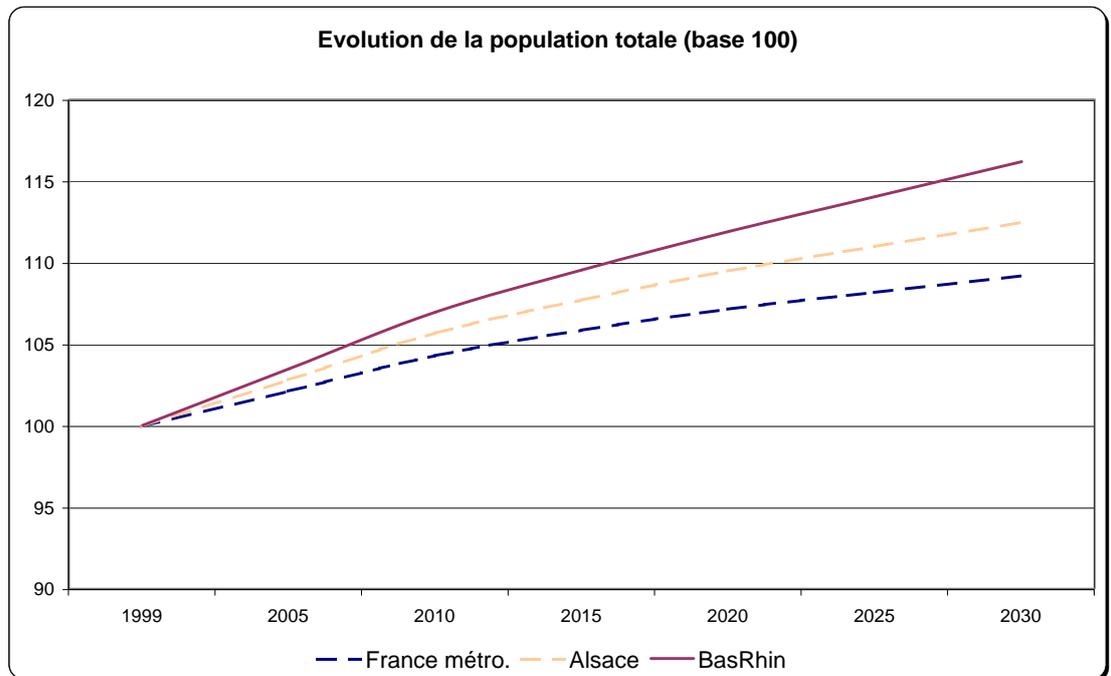
#### Exemple de lecture du graphique :

Entre 1990 et 1999, 12 560 habitants nés entre 1976 et 1980 sont arrivés dans le Bas-Rhin (solde migratoire positif) alors même que 1 070 habitants nés entre 1926 et 1930 ont quitté l'arrondissement (solde migratoire négatif).

**Projection de population**

Les projections de population ont été réalisées à l'aide de l'outil Omphale mis en œuvre par l'Insee à partir d'hypothèses élaborées par le Conseil général du Bas-Rhin (scénario central, période référence 1982-1999, absence de calage sur projection standard de référence)

Arrondissements	Effectif RP 1999	Projection 2010	Projection 2020	Projection 2030
HAGUENAU	120 506	127 465	131 748	135 201
MOLSHEIM	89 580	99 599	108 385	117 436
SAVERNE	88 249	90 338	90 925	90 990
SELESTAT-ERSTEIN	134 898	145 310	153 065	160 767
STRASBOURG-CAMPAGNE	264 480	294 107	318 779	342 311
WISSEMBOURG	64 369	67 551	69 406	70 395
STRASBOURG-VILLE	263 941	269 951	270 902	271 208
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>1 026 023</b>	<b>1 097 310</b>	<b>1 148 042</b>	<b>1 191 982</b>
<b>Total Métropole</b>	<b>58 520 688</b>	<b>61 060 507</b>	<b>62 734 125</b>	<b>63 927 370</b>

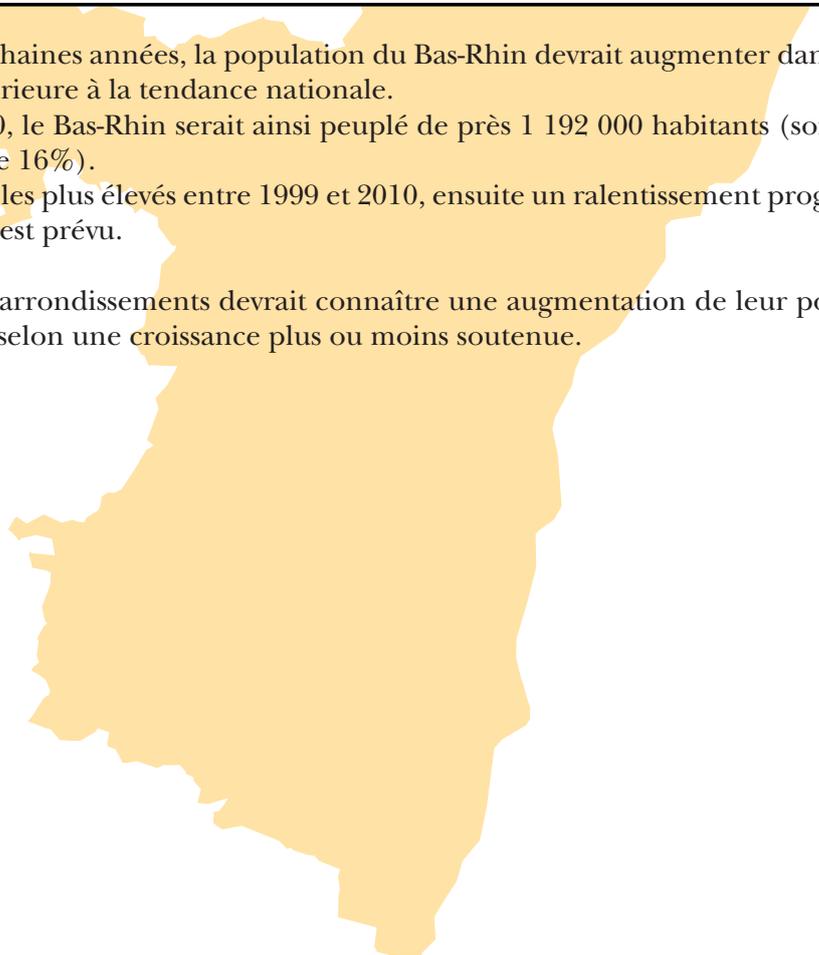


Dans les 30 prochaines années, la population du Bas-Rhin devrait augmenter dans une proportion supérieure à la tendance nationale.

A l'horizon 2030, le Bas-Rhin serait ainsi peuplé de près 1 192 000 habitants (soit une augmentation de 16%).

Les gains seront les plus élevés entre 1999 et 2010, ensuite un ralentissement progressif de la croissance est prévu.

L'ensemble des arrondissements devrait connaître une augmentation de leur population totale mais selon une croissance plus ou moins soutenue.



**Les structures familiales : une nette sous-représentation des familles monoparentales en dépit d'une augmentation de leur nombre**

Le recensement de la population permet de dégager des indicateurs d'évolution des différentes générations et de leurs modes de vie. Ces informations offrent la possibilité de replacer le vieillissement dans la dynamique sociale du territoire observé et ainsi de poser des hypothèses concernant le développement des liens sociaux, voir des solidarités inter-générationnelles.

Cette approche est complétée par le diagnostic sur les réseaux des aidants naturels (cf. page 23).

Au sens de l'INSEE, une famille correspond à un couple avec ou sans enfant(s), ou une personne seule avec enfant(s).

Dans ce document, la définition de la famille a été restreinte aux couples ou personnes seules avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

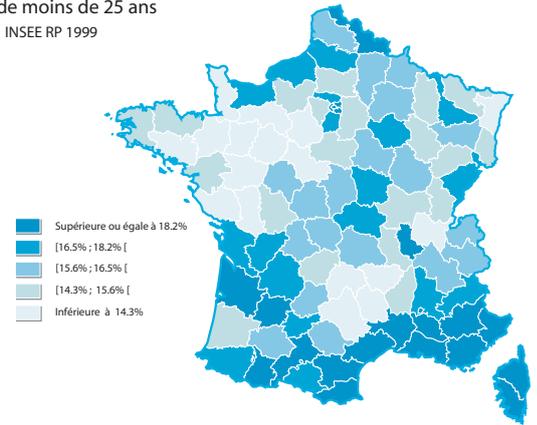
Les indicateurs permettent de connaître le nombre de familles monoparentales et de familles nombreuses (3 enfants et plus) au dernier recensement.

Une partie des familles monoparentales constitue un public spécifique dans la réalité de l'intervention sociale : projet professionnel plus difficile, difficulté en mode d'accueil, problèmes financiers.

Pour autant, cela ne signifie pas que toutes les familles monoparentales soient en difficulté.

Départements	Ratio 1999	Rang
<b>MAX : PARIS (75)</b>	25,8%	1er
MORBIHAN (56)	14,3%	80ème
LOIR-ET-CHER (41)	14,2%	81ème
BAS-RHIN	14,1%	82ème
ORNE (61)	13,9%	83ème
CANTAL (15)	13,8%	84ème
MIN : MAYENNE (23)	9,5%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>17,4%</b>	

Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans  
INSEE RP 1999



En 1999, 7 111 000 familles avec des enfants de moins de 25 ans vivent en couple (soit 83%) et 1 493 700 familles (soit 17%) sont monoparentales.

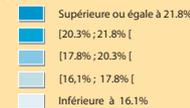
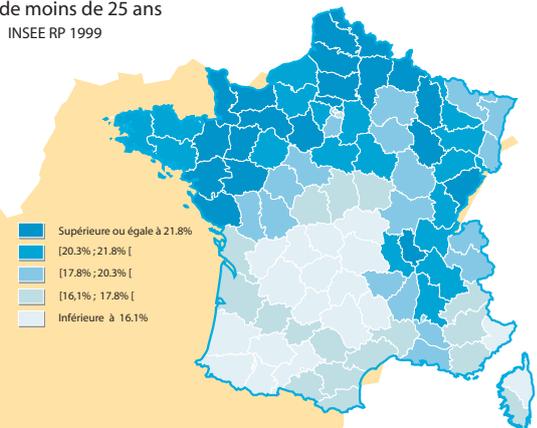
La part des enfants de moins de 25 ans vivant en familles monoparentales est de 17,4%. Paris est le département qui a le taux le plus élevé (25,8%) et la Mayenne a le taux le moins élevé avec 9,5%.

Les départements ayant les plus forts taux d'enfants vivant dans des familles monoparentales se situent sur la côte méditerranéenne, au Sud Ouest et au Centre de la France et dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Le département du Bas-Rhin présente un faible ratio (14,1%) qui le situe au 82ème rang parmi les départements métropolitains.

Départements	Ratio 1999	Rang
<b>MAX : NORD (59)</b>	25,8%	1er
INDRE-ET-LOIRE (37)	19,0%	50ème
ESSONNE (91)	19,0%	51ème
BAS-RHIN	18,7%	52ème
ARDECHE (07)	18,7%	53ème
LOIR-ET-CHER (41)	18,2%	54ème
MIN : GERS (32)	12,0%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>20,1%</b>	

Part des familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans  
INSEE RP 1999



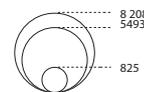
La part des enfants de moins de 25 ans vivant en familles nombreuses est de 20,1%. Le Nord est le département qui a le taux le plus élevé (25,8%) et le Gers a le taux le moins élevé avec 12,0%. Le département du Bas-Rhin présente un ratio de 18,7% qui le situe au 52ème rang parmi les départements métropolitains.

Arrondissements	Nombre de familles nombreuses 1999	% familles nombreuses 1999	Nombre de familles monopar. 1999	% de familles monopar. 1999
HAGUENAU	3 341	17,6%	2 139	11,2%
MOLSHEIM	2 658	18,8%	1 425	10,1%
SAVERNE	2 673	20,4%	1 413	10,8%
SELESTAT-ERSTEIN	3 724	17,6%	2 213	10,5%
STRASBOURG-CAMPAGNE	6 703	16,1%	5 493	13,2%
WISSEMBOURG	1 641	16,5%	825	8,3%
STRASBOURG-VILLE	8 007	23,2%	8 208	23,8%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>28 747</b>	<b>18,7%</b>	<b>21 716</b>	<b>14,1%</b>

A l'échelle du département, les ratios strasbourgeois sont nettement supérieurs à la moyenne bas-rhinoise (23.2% de familles nombreuses et 23.8% de familles monoparentales).  
Strasbourg-Ville regroupe ainsi 37% des familles monoparentales bas-rhinoises.

Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans  
INSEE RP 1999

Total familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans  
Bas-Rhin : 21 716 (RP 99)

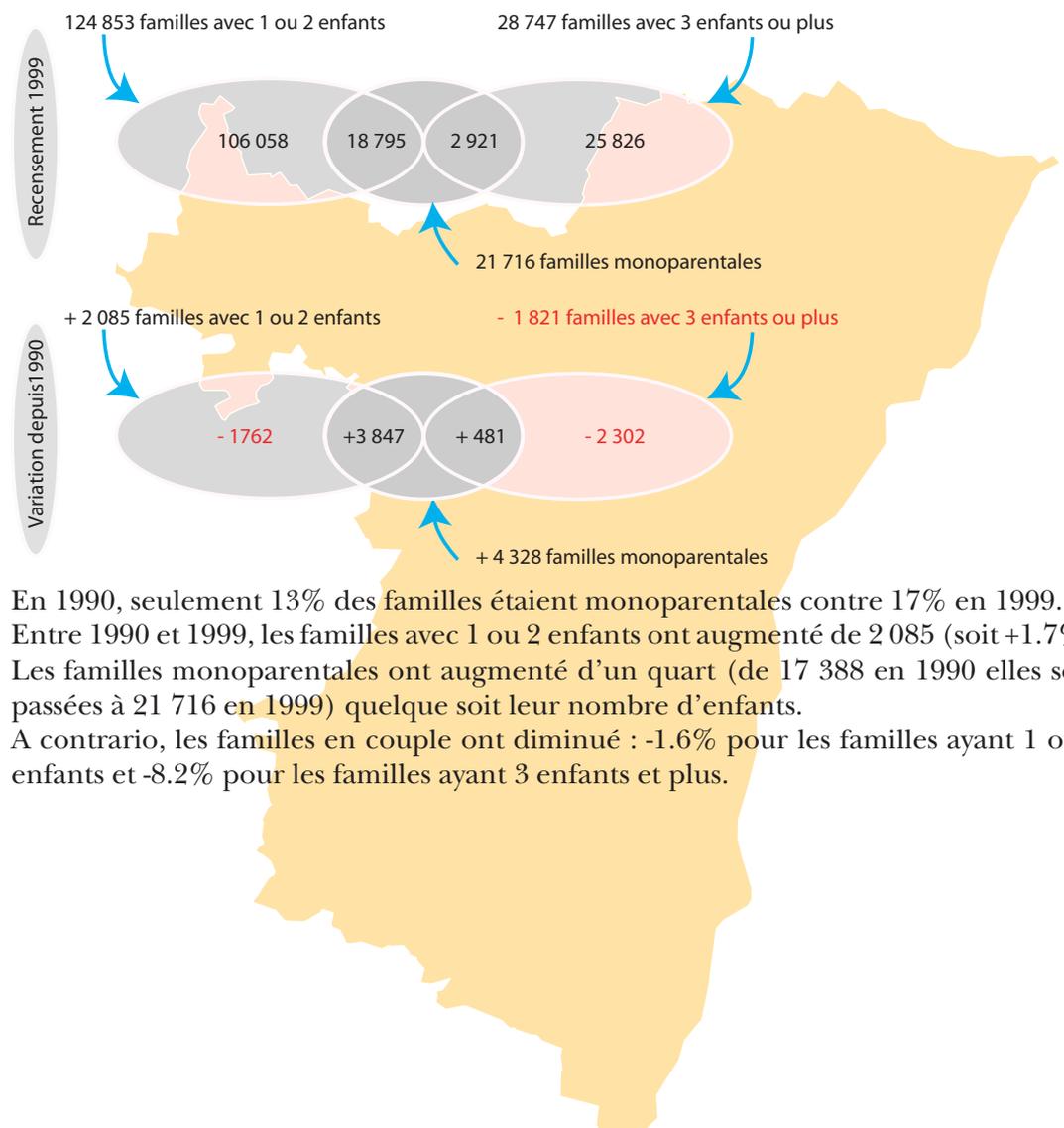
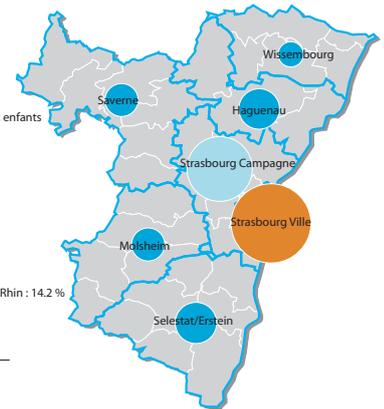


Part familles monoparentales Bas-Rhin : 14,2 %

Supérieure à 22,0 %

] 12,0 % ; 14,2 % ]

Inférieure ou égal à 12,0 %



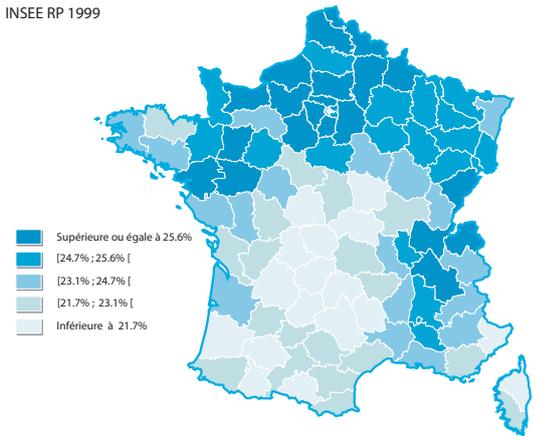
En 1990, seulement 13% des familles étaient monoparentales contre 17% en 1999. Entre 1990 et 1999, les familles avec 1 ou 2 enfants ont augmenté de 2 085 (soit +1.7%). Les familles monoparentales ont augmenté d'un quart (de 17 388 en 1990 elles sont passées à 21 716 en 1999) quelque soit leur nombre d'enfants. A contrario, les familles en couple ont diminué : -1.6% pour les familles ayant 1 ou 2 enfants et -8.2% pour les familles ayant 3 enfants et plus.

**Une légère augmentation du nombre de moins de 20 ans et un poids conforme à la moyenne nationale**

La population âgée de moins de 20 ans constitue un public très hétérogène relevant d'interventions liées à la Protection Maternelle et Infantile, aux difficultés de garde, de scolarité, voire d'insertion professionnelle pour les adolescents.

Départements	Ratio 1999	Rang
<b>MAX : VAL D'OISE (95)</b>	29,1%	1er
<b>MEURTHE-ET-MOSELLE (54)</b>	24,7%	39ème
<b>SARTHE (72)</b>	24,7%	40ème
<b>BAS-RHIN</b>	24,6%	41ème
<b>ORNE (61)</b>	24,6%	42ème
<b>JURA (39)</b>	24,5%	43ème
<b>MIN : CREUSE (23)</b>	18,3%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>24,6%</b>	

Part des moins de 20 ans dans la population totale  
INSEE RP 1999



En 1999, avec 14 380 000 habitants, les moins de 20 ans représentent 24,6% de la population totale. Le département comptant le taux le plus élevé de moins de 20 ans est le Val-d'Oise avec 29,1%. Par contre les départements à dominante rurale ont des taux inférieurs à la moyenne nationale, la Creuse ayant le taux le moins élevé avec 18,3%.

Entre 1990 et 1999, la population des moins de 20 ans a diminué de 4%. Seuls 16 départements ont vu leur nombre d'enfants augmenter (jusqu'à 8,5% pour la Haute Garonne et 7,5% pour l'Herault). Les 80 autres ont constaté une diminution (jusqu'à -20% pour le Cantal).

Les départements ayant les plus fort taux d'habitants de moins de 20 ans se situent principalement au Nord, à l'Ouest et à l'Est de la France, autour de Lyon, souvent dans les départements fortement urbanisés.

A contrario, les plus faibles taux s'observent dans les départements les plus petits.

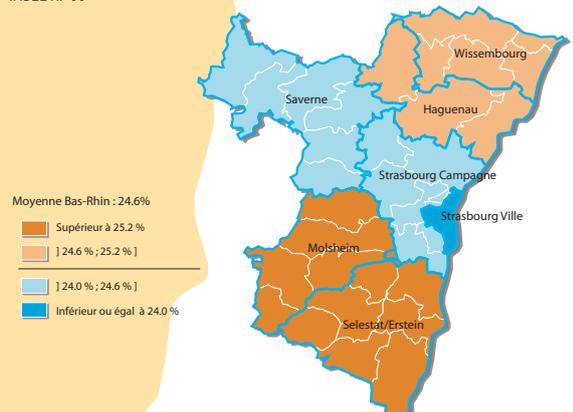
Le Bas-Rhin est le 41ème département comptant le taux le plus élevé d'habitants de moins de 20 ans. Un quart de sa population a moins de 20 ans (proportion égale à la moyenne métropolitaine : 24,6%). Son évolution est par contre inverse de la moyenne nationale (+1,7% contre -4%).

Arrondissements	Moins de 20 ans Effectif 1999	Moins de 20 ans Effectif 1990	Moins de 20 ans Part relative 1999	Evolution 1990/1999 Moins de 20 ans
<b>HAGUENAU</b>	29 932	29 475	24,8%	1,6%
<b>MOLSHEIM</b>	22 878	21 416	25,5%	6,8%
<b>SAVERNE</b>	21 617	22 374	24,5%	-3,4%
<b>SELESTAT-ERSTEIN</b>	34 342	32 967	25,5%	4,2%
<b>STRASBOURG-CAMPAGNE</b>	64 669	62 501	24,5%	3,5%
<b>WISSEMBOURG</b>	15 932	16 144	24,8%	-1,3%
<b>STRASBOURG-VILLE</b>	63 157	63 471	23,9%	-0,5%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>252 527</b>	<b>248 348</b>	<b>24,6%</b>	<b>1,7%</b>

Dans le détail des arrondissements la part des moins de 20 ans oscille entre 23,9% pour Strasbourg-Ville (le poids des 20/29 ans ramène vers le bas la proportion des autres tranches d'âge) et 25,5% pour Molsheim et Sélestat-Erstein.

L'examen de l'évolution du nombre de jeunes entre 1990 et 1999 met en avant une dynamique particulièrement positive pour Molsheim (+1 462 personnes) et une nette diminution à Saverne.

Poids des moins de 20 ans dans la population totale  
INSEE RP 99



**Catégories Socio Professionnelles**

L'indicateur considère la répartition en Catégories Socio Professionnelles de la population active occupée (hors chômeurs) au dernier recensement de la population.

Les Catégories Socio Professionnelles proposent un classement de la population active occupée en 6 grandes catégories.

La répartition par CSP traduit une opposition entre exécutants, transmetteurs de décisions et décideurs au sein du système économique. C'est un bon révélateur des partitions sociales. Elle offre une sectorisation permettant de voir émerger certaines dominantes : profil social ouvrier, sur-représentation des cadres...

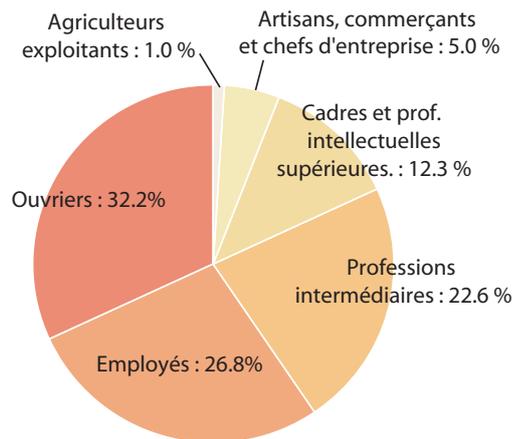
L'appartenance à une CSP traduit cependant une grande diversité de situation. Le passage à une classe sociale est délicat même si le sentiment d'appartenance à une classe existe notamment pour les ouvriers (classe populaire).

La part des ouvriers (143 175 personnes) est de 32.2% pour le Bas-Rhin.

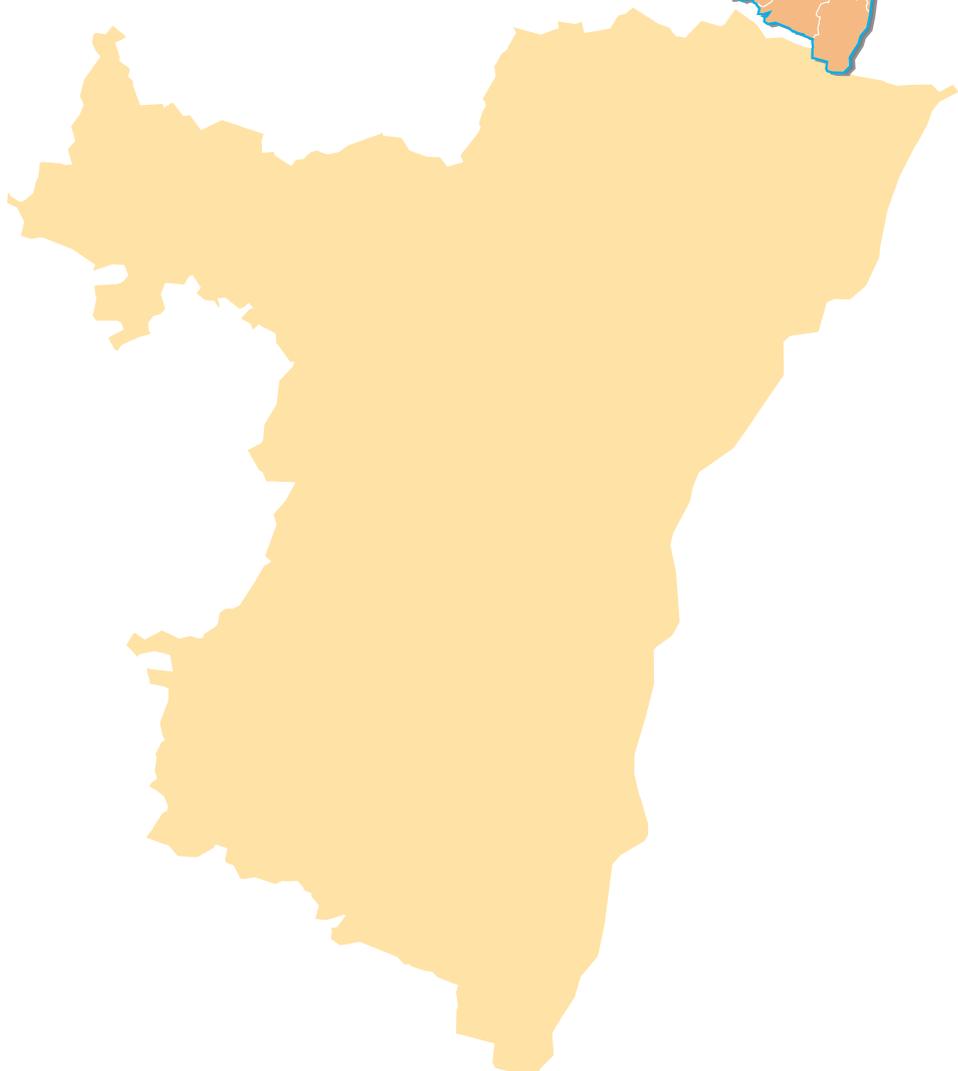
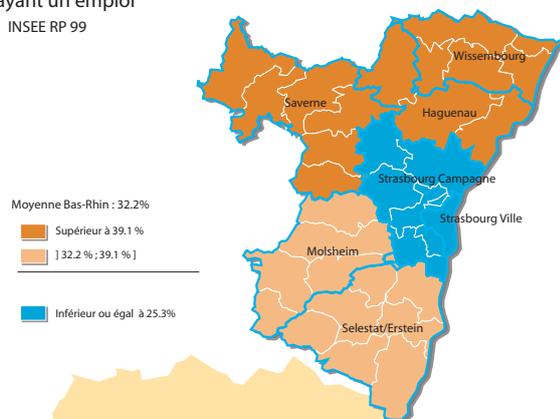
Employés (119 503 personnes soit 26.8% du total) et professions intermédiaires (106 727 personnes soit 22.6% du total) regroupent ensuite les contingents les plus importants.

Le poids des agriculteurs exploitants est marginal, égal à 1.0% (4 714 personnes).

A l'échelle du département un clivage apparaît entre Strasbourg-Ville et Strasbourg-Campagne et les autres arrondissements. Les cadres se concentrent dans le premier ensemble tandis que les ouvriers regroupent les effectifs les plus importants dans le second.



Poids des ouvriers parmi la population active de plus de 15 ans ayant un emploi  
 INSEE RP 99



**Formation**

Le maintien à domicile des personnes âgées constitue en enjeu majeur de la politique gérontologique.

Compte tenu de ces compétences en matière gérontologique et de celles dans le domaine de l'insertion (RMI-RMA), le Département s'est engagé dans le développement d'une offre de services qualifiés et mieux adaptée aux besoins des personnes âgées. «L'économie du vieillissement» constitue donc un levier essentiel dans la politique d'insertion et de l'emploi pour les publics en précarité. Il s'agit de pouvoir repérer les populations pour lesquelles une démarche de professionnalisation de leurs compétences pourrait être engagée (notamment des métiers de proximité).

Cette approche est à compléter par l'analyse portant sur les bénéficiaires du RMI (cf. page 13).

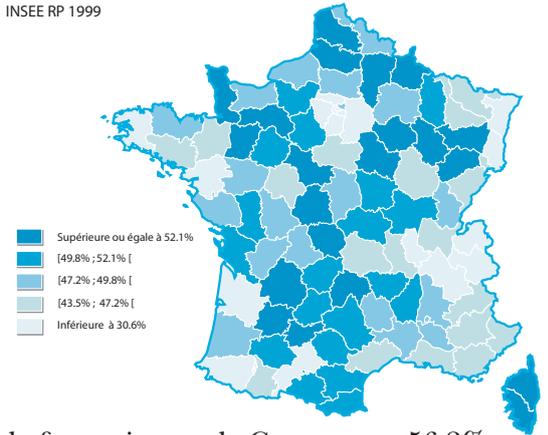
Le taux d'individus ayant un faible niveau de formation prend en compte l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus titulaires du BEPC, du CEP ou sans aucun diplôme. La population en cours d'étude n'est pas considérée. En matière d'action sociale, les types d'intervention en direction de ce public recouvrent des problématiques diverses liées à l'accès au droit, à l'intégration et à l'activité : information sur le rôle des différentes institutions, lutte contre l'illétrisme et l'analphabétisme, formation, requalification, etc.

Le faible niveau de formation constitue l'un des facteurs principaux de la reproduction des inégalités économiques et sociales.

Départements	Ratio 1999	Rang
<b>MAX : CREUSE (23)</b>	56,2%	1er
HAUTE SAVOIE (74)	39,3%	89ème
LOIRE-ATLANTIQUE (44)	39,3%	90ème
<b>BAS-RHIN</b>	38,7%	91ème
ESSONNE (91)	37,9%	92ème
HAUTE-GARONNE (31)	37,4%	93ème
<b>MIN : PARIS (75)</b>	30,6%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>45,4%</b>	

En 1999, le taux d'individus ayant un bas niveau de formation représente 45,4% des plus de 15 ans (environ 19349000 personnes hors population en cours d'étude). Le département qui compte le taux le plus élevé de bas niveau de formation est la Creuse avec 56,2%. Par contre les départements à dominante urbaine ont des taux inférieurs à la moyenne nationale, Paris ayant le taux le moins élevé avec 30,6%. Le Bas-Rhin est le 91ème département comptant le taux le plus élevé de bas niveau de formation.

Part des bas niveaux de formation parmi les 15 ans et plus INSEE RP 1999

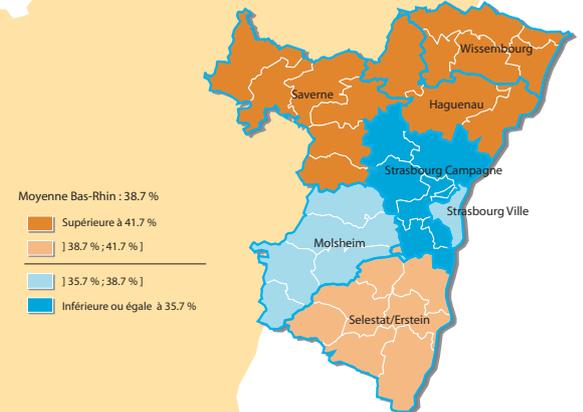


Supérieure ou égale à 52,1%  
[49,8% ; 52,1% [  
[47,2% ; 49,8% [  
[43,5% ; 47,2% [  
Inférieure à 30,6%

Arrondissements	Part des bas niveaux de formation RP 99	Taux de scolarisation 19/24 ans
HAGUENAU	42,8%	30,1%
MOLSHEIM	39,5%	39,9%
SAVERNE	46,2%	31,0%
SELESTAT-ERSTEIN	41,4%	35,7%
STRASBOURG-CAMPAGNE	33,7%	52,2%
WISSEMBOURG	44,5%	28,1%
STRASBOURG-VILLE	35,8%	71,1%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>38,7%</b>	<b>53,2%</b>

Tout le nord du département présente une sur-représentation des personnes peu ou pas diplômées. A l'inverse, la situation est plus favorable pour Strasbourg-Ville et Strasbourg-Campagne. Le pôle urbain principal concentre les emplois les plus qualifiés. Les équipements d'enseignement supérieur contribuent également à cette situation.

Part des bas niveaux de formation parmi les 15 ans et plus INSEE RP 99



Moyenne Bas-Rhin : 38,7 %  
Supérieure à 41,7 %  
[38,7 % ; 41,7 % [  
[35,7 % ; 38,7 % [  
Inférieure ou égale à 35,7 %

Le taux de scolarisation différencie fortement Strasbourg-Ville et Strasbourg-Campagne des autres arrondissements. Pour les premiers, plus de la moitié des 19/24 ans poursuivent leurs études (71,1% pour Strasbourg-Ville), tandis que pour les autres arrondissements le taux de scolarisation s'établit aux alentours du tiers. Cela illustre l'attraction exercée sur les jeunes en poursuite d'études par la métropole régionale.

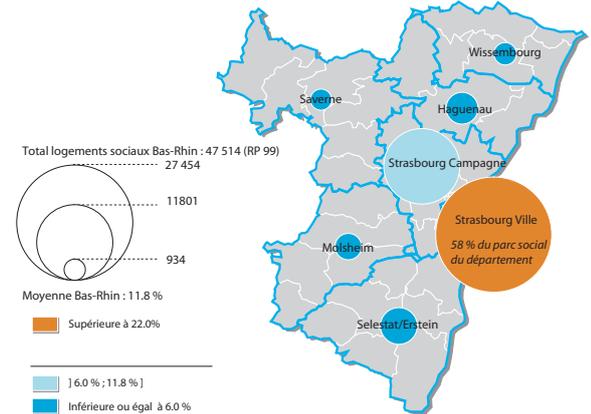
**Statut d'occupation des logements**

Arrondissements	Part propriétaires 1999	Part locataires privés 1999	Part locataires HLM 1999	Autres
HAGUENAU	68,0%	20,6%	4,7%	6,6%
MOLSHEIM	69,1%	19,3%	4,3%	7,2%
SAVERNE	70,7%	18,4%	2,8%	8,1%
SELESTAT-ERSTEIN	66,0%	21,1%	5,5%	7,4%
STRASBOURG-CAMPAGNE	58,7%	23,9%	11,5%	5,9%
WISSEMBOURG	70,2%	16,9%	4,3%	8,6%
STRASBOURG-VILLE	23,5%	44,4%	23,5%	8,6%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>52,9%</b>	<b>27,9%</b>	<b>11,8%</b>	<b>7,4%</b>

En moyenne, 1 ménage bas-rhinois sur 2 (52.9%) est propriétaire de son logement. Cette proportion s'élève à 7 ménage sur 10 pour les arrondissements de Saverne et de Wissembourg. 27.9% des ménages louent dans le privé et 11.8% dans le parc social.

Strasbourg-Ville se différencie nettement des autres arrondissements. Il se caractérise par l'importance du parc locatif privé, 44.4% des ménages y résident contre 27.9% des ménages bas-rhinois. Autre fait marquant, la ville de Strasbourg enregistre une proportion de 23.5 % de logements sociaux (27 454 logements sociaux). Strasbourg concentre ainsi 58% du parc social du département. Seul l'arrondissement de Strasbourg-Campagne constitue un contre poids significatif à cette concentration strasbourgeoise. La diversité des bailleurs, des types de logements et des politiques d'attribution concourent à des occupations différencielles.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales INSEE RP 1999



L'indicateur traduit les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale: propriétaire, locataire dans le parc privé ou dans le parc social. La modalité «autres» regroupe les ménages logés gratuitement, en meublé ou en chambre d'hôtel.

L'acquisition du logement, bien de première nécessité, est liée au niveau de revenus (et à la possibilité pour les ménages d'épargner pour se constituer un apport personnel et d'envisager un emprunt). «Le logement est une affaire de cycle de vie : on vit d'abord chez ses parents, puis on s'installe en location, on vit en couple, on peut déménager plusieurs fois avant d'accéder éventuellement à la propriété et devenir moins mobile avec l'arrivée des enfants.

En fin de cycle de vie, on peut revendre son logement et préférer à nouveau la location, plus souple (ou l'hébergement chez ses enfants). Le taux de propriétaire varie ainsi avec l'âge, selon une courbe en cloche.» (INSEE Données Sociales).

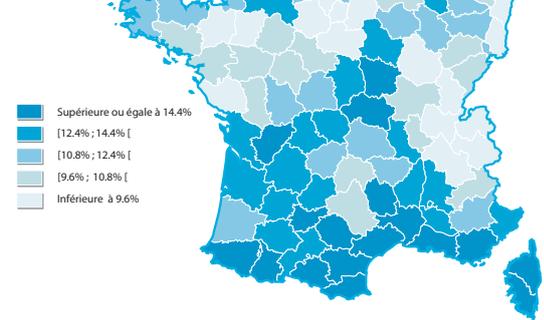
La localisation du parc social est quant à elle souvent révélatrice d'une concentration de personnes en difficultés économiques et sociales compte tenu de l'offre de logements disponibles et accessibles à ce public.

**Minima sociaux : primauté du RMI et faible poids des allocataires parmi les ménages**

Départements	Ratio 31/12/2004	Rang
<b>MAX : PYRENNES ORIENTALES (66)</b>	23,2%	1er
DEUX-SEVRES (79)	9,6%	76ème
MAINE-ET-LOIRE (49)	9,6%	77ème
BAS-RHIN	9,5%	78ème
HAUTES-ALPES (05)	9,5%	79ème
LOIR-ET-CHER (41)	9,5%	80ème
MIN : YVELINES (78)	6,2%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>12,3%</b>	

Part des allocataires CAF de minima sociaux (RMI, AAH, API) parmi le total des ménages (personne de référence moins de 60 ans)

INSEE RP 1999, CAF 31/12/2004



Au 31 décembre 2004, on comptait environ 1 962 000 allocataires des minima sociaux de la CAF soit 12.3% des ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans.

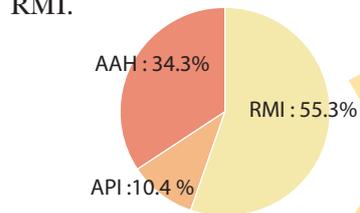
Les Yvelines est le département qui a le moins de ménages allocataires avec 6.2% et les Pyrénées-Orientales celui qui en a le plus avec 23.2%. Les départements comptant le plus fort taux de ménages allocataires de minima sociaux se situent principalement sur le pourtour méditerranéen, dans le Centre, au Sud ainsi qu'au Nord de la France. A contrario, les départements qui en comptent le moins sont situés près de l'île de France et entre le territoire de Belfort et Grenoble.

Environ 174 000 personnes sont allocataires de l'Allocation parent isolé (l'API), 727000 de l'Allocation aux adultes handicapés (l'AAH) et 1 061 000 du Revenu minimum d'insertion (RMI). Les allocataires du RMI représentent plus la moitié du total des allocataires des minima sociaux. L'API représente une part minime d'allocataires.

Avec environ 27 000 allocataires des minima sociaux versés par la CAF, le département du Bas-Rhin se positionne avec un taux de 9.5% de ménages allocataires de minima sociaux en-dessous de la moyenne nationale. En 2004, environ 2 800 personnes sont allocataires de l'API, 12000 de l'AAH et 16 000 du RMI.

31/12/2004	Nb d'allocataires	% total ménages
RMI	15 045	5,3%
API	2 831	1,0%
AAH	9 322	3,2%
<b>Total Minima sociaux CAF</b>	<b>27 198</b>	<b>9,5%</b>

Arrondissements	Nb allocataires RMI, AAH, API 31/12/2004	% parmi ménages moins de 60 ans
HAGUENAU	2 536	8,2%
MOLSHEIM	1 251	5,6%
SAVERNE	1 466	7,0%
SELESTAT-ERSTEIN	2 076	6,0%
STRASBOURG-CAMPAGNE	4 980	6,8%
WISSEMBOURG	768	4,7%
STRASBOURG-VILLE	14 057	16,0%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>27 198</b>	<b>9,5%</b>

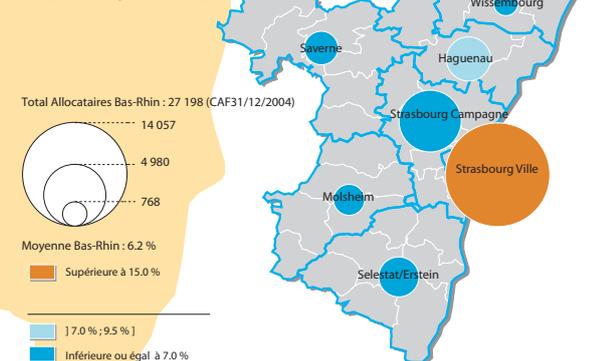


Conformément au contexte national, plus de la moitié des allocataires des minima sociaux sont des allocataires du RMI.

On observe une forte disparité par arrondissement. La part des ménages concernés par les minima sociaux oscille entre 4.7% pour l'arrondissement de Wissembourg et 16.0% pour Strasbourg-Ville. Ce dernier concentre plus de la moitié des allocataires de minima sociaux (CAF) et près des deux tiers des allocataires du RMI (pour un quart de la population bas-rhinoise).

Part des allocataires CAF de minima sociaux (RMI, AAH, API) parmi le total des ménages (personne de référence moins de 60 ans)

INSEE RP 1999, CAF 31/12/2004



Total Allocataires Bas-Rhin : 27 198 (CAF 31/12/2004)

14 057

4 980

768

Moyenne Bas-Rhin : 6.2%

Supérieure à 15.0%

17.0% ; 9.5%

Inférieure ou égal à 7.0%

Les données CAF couvrent la population des allocataires (personne physique à qui est reconvenue le droit à percevoir les prestations) mais aussi celle de leur conjoint éventuel et des enfant(s) à charge au sens des prestations familiales. La totalité de ces personnes représente les personnes couvertes.

Les CAF ont en charge le RMI, l'AAH et l'API. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) verse également ces minima sociaux aux agriculteurs et salariés agricoles. Il existe d'autres minima : l'Allocation de Solidarité Spécifique, l'Allocation d'Insertion, l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (cf fiche page 20), l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité et l'Allocation Veuvage.

La part des ménages allocataires du RMI pose la question de l'accompagnement dans le cadre de l'insertion.

En effet, comme déjà évoqué au préalable (cf. page 11), les politiques d'insertion peuvent s'appuyer sur les analyses menées sur le champ de la gérontologie, en rapprochant l'offre et la demande pour les personnes âgées.

La part des ménages allocataires de l'API reflète la prise en charge de ce public par les services sociaux dans le cadre de la PMI, de la polyvalence ou de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les lignes d'action sont diverses : actions d'aide à l'éducation, mode de garde, soutien à la fonction parentale, aides d'ordre général liées à une précarité multi-formes, etc.

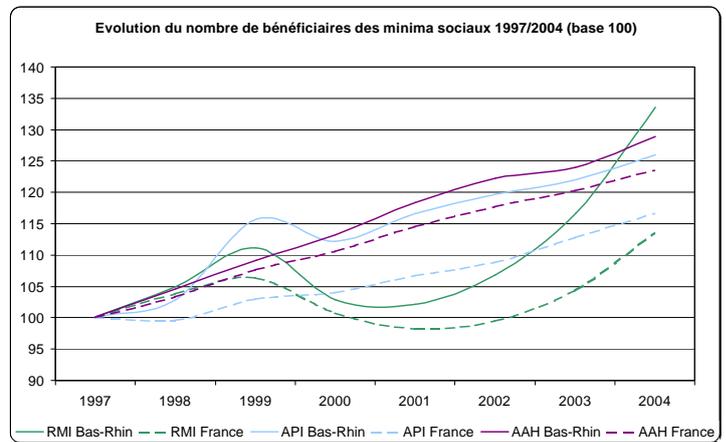
**Minima sociaux : Evolution**

RMI	31/12/1997	31/12/2003	31/12/2004	Evo 1997/2004	Evo 2003/2004
BAS-RHIN	11 278	13 139	15 045	33,4%	14,5%
France métropolitaine	933 998	975 272	1 061 055	13,6%	8,8%

API	31/12/1997	31/12/2003	31/12/2004	Evo 1997/2004	Evo 2003/2004
BAS-RHIN	2 250	2 742	2 831	25,8%	3,2%
France métropolitaine	149 650	168 824	174 472	16,6%	3,3%

AAH	31/12/1997	31/12/2003	31/12/2004	Evo 1997/2004	Evo 2003/2004
BAS-RHIN	7 249	8 984	9 332	28,7%	3,9%
France métropolitaine	588 467	707 615	726 967	23,5%	2,7%

De 1997 à 2004, les différents minima sociaux versés par les CAF ont progressé différemment. Le RMI a progressé jusqu'en 1999 puis a diminué et s'est stabilisé entre 2000 et 2001 (grâce à l'amélioration de la situation économique) pour repartir nettement à la hausse depuis lors. La progression régulière de l'AAH s'explique en partie par l'augmentation de l'espérance de vie des personnes handicapées. Enfin, la progression de l'API s'explique par une augmentation du nombre des familles monoparentales et par un phénomène général de diminution des revenus depuis 1997.



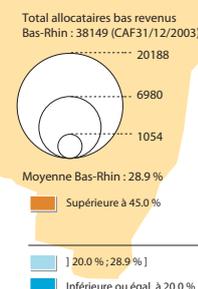
Si les évolutions observées dans le Bas-Rhin semblent comparables en terme de tendances, l'augmentation récente du nombre d'allocataires semble plus marquée qu'ailleurs. Le nombre total de bénéficiaires du RMI a ainsi augmenté depuis 2001 de +30.7% contre + 15.7% pour la France métropolitaine.

**Seuil de bas revenus**

Arrondissements	Nb alloc. sous le seuil de bas revenus au 31/12/2003	Part parmi les allocataires CAF au 31/12/2003	Part parmi les ménages dont la pers. de référence à moins de 60 ans au RP99
HAGUENAU	3 218	22,8%	10,6%
MOLSHEIM	1 689	16,3%	7,6%
SAVERNE	2 046	20,5%	10,0%
SELESTAT-ERSTEIN	2 974	18,2%	8,7%
STRASBOURG-CAMPAGNE	6 980	22,0%	9,7%
WISSEMBOURG	1 054	17,3%	6,5%
STRASBOURG-VILLE	20 188	46,5%	23,0%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>38 149</b>	<b>28,9%</b>	<b>13,5%</b>

On retrouve à travers ces indicateurs la forte concentration des populations en difficultés économiques et sociales dans la ville-centre. L'arrondissement de Strasbourg-Ville, présente une part d'allocataires CAF sous le seuil de bas revenus (46.5%) et une part d'allocataires sous le seuil de bas revenus parmi les ménages -dont la pers. de référence à moins de 60 ans- (23.0%) toutes deux maximales.

Part des allocataires à bas revenus parmi le total des allocataires CAF CAF 31/12/2003



Le seuil de bas revenus constitue un indicateur de pauvreté relative. Il est calculé à partir de la notion de Revenus par Unité de Consommation (RUC) qui rapporte le revenu disponible (ressources + prestations) de la famille au nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte + 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ans + 0,2 pour les familles monoparentales).

Il porte sur l'ensemble des allocataires à l'exception de ceux : - bénéficiaires d'une aide au logement en tant qu'étudiants car l'absence ou la faiblesse de revenu imposable pour cette catégorie de la population n'a pas la même signification que pour une famille, - âgés de 65 ans ou plus dont les revenus pour le calcul des prestations versées par les CAF n'intègrent pas l'allocation spéciale vieillesse qui est non imposable et donc non renseignée dans les fichiers CAF.

Le seuil de bas revenus est fixé au plan national à 50 % du revenu médian par unité de consommation, soit 718.97 Euros par mois et par unité de consommation pour les revenus 2002. La connaissance des ménages à bas niveau de revenus est essentielle pour l'action départementale.

**L'Allocation d'Éducation Spéciale**

Arrondissements	Nb d'enfants avec AES mensuelle au 31/12/2003	Moins de 20 ans Effectif RP1999	Taux de couverture
HAGUENAU	311	29 932	1,04%
MOLSHEIM	205	22 878	0,90%
SAVERNE	198	21 617	0,92%
SELESTAT-ERSTEIN	286	34 342	0,83%
STRASBOURG-CAMPAGNE	566	64 669	0,87%
WISSEMBOURG	134	15 932	0,84%
STRASBOURG-VILLE	639	63 157	1,00%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>2 339</b>	<b>252 527</b>	<b>0,93%</b>

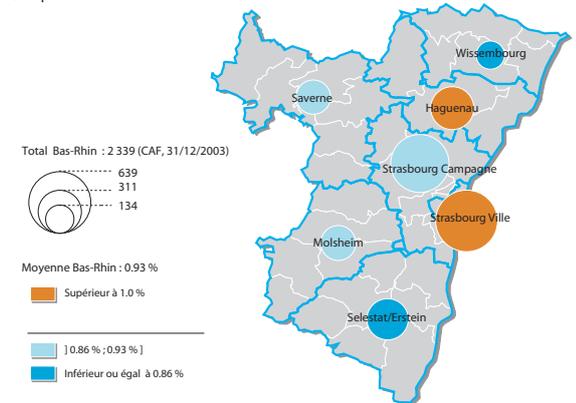
2 339 enfants bas-rhinois bénéficient d'une AES mensuelle au 31/12/2003. L'arrondissement de Strasbourg-Ville regroupe le contingent le plus important.

Le taux de couverture est égal à 0,93% pour le Bas-Rhin, soit 1 enfant bénéficiant de l'AES pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

La cartographie de ce taux de couverture pour les arrondissements bas-rhinois, souligne l'existence d'une légère concentration à Haguenau et Strasbourg-Ville. Ces arrondissements présentent une valeur supérieure à la moyenne bas-rhinoise.

La relative homogénéité des taux de couverture montre que le choix du lieu de résidence des parents ne semble pas lié à la localisation des structures spécialisées.

Taux de couverture de l'AES parmi les moins de 20 ans  
Nombre d'enfants avec une AES mensuelle au 31/12/2003(CAF Bas-Rhin)  
/ Population de moins de 20 ans au RP 1999



La problématique de la dépendance se rapproche singulièrement de celle du handicap, notamment par les difficultés qu'elle soulève : perte d'autonomie, question du maintien à domicile... Par ailleurs, la problématique des personnes handicapées vieillissantes constitue l'une des actions inscrites au plan d'actions du Conseil général en faveur des personnes âgées. Ainsi, la question du handicap est abordée dans le cadre de l'observation gérontologique pour une démarche plus transversale sur le champ de la perte d'autonomie.

Seules l'AAH et l'AES sont examinées dans le présent document. Le Conseil général dispose cependant des informations nécessaires pour mener à bien une étude approfondie sur la question : capacité d'accueil via son répertoire des établissements, bénéficiaires de l'aide sociale départementale aux personnes handicapées...

Le handicap est une notion relative et évolutive. La diversité des degrés de déficience et d'incapacité et l'existence de définitions à géométrie variable peuvent amener à considérer une part plus ou moins extensive de la population. A minima le handicap serait l'écart entre les capacités d'une personne et les normes sociales et performances attendues dans une société donnée. Il s'agit également d'une notion consacrée par la Loi d'orientation du 30 juin 1975. Ont été considérées comme des personnes en situation de handicap, celles qui ont été reconnues comme tel par les commissions créées à cet effet : CDES pour les enfants et COTOREP pour les adultes. Elles ont vocation à reconnaître le statut d'handicapé et à proposer des prestations, des actions et des orientations vers des établissements ou services en fonction de la gravité de ce handicap. L'une des clés d'entrée est donc la reconnaissance administrative de la situation de handicap.

L'AES est attribuée à tout enfant de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 % ou comprise entre 50 et 80 % s'il fréquente un établissement spécialisé ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile.

**L'Allocation Adulte Handicapé**

L'AAH est attribuée à toute personne âgée de 20 ans ou plus qui présente un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou compris entre 50% et 80% et reconnue dans l'impossibilité de travailler par la COTOREP. Elle est accordée sous conditions de ressources. C'est une allocation subsidiaire. Les bénéficiaires peuvent exercer une activité, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé.

La part des ménages allocataires de l'AAH ne permet d'appréhender qu'une partie de la réalité du handicap.

On considère que la prévalence du handicap dans la population générale est la même partout sur le territoire. L'existence de structures spécialisées entraîne des mouvements de personnes en situation de handicap pouvant générer des disparités entre territoires. L'existence d'établissements de travail protégé s'accompagne nécessairement de structures d'accueil, tels que les foyers d'hébergement et les foyers d'accompagnement à la vie sociale, accueillant une partie des personnes travaillant en établissement de travail protégé la journée.

Départements	Ratio 31/12/2004	Rang
<b>MAX : LOZERE (48)</b>	10,8%	1er
HAUTE-GARONNE (31)	3,6%	86ème
VAL-DE-MARNE (94)	3,3%	87ème
BAS-RHIN	3,3%	88ème
AIN (01)	3,2%	89ème
VAL D'OISE (95)	3,1%	90ème
MIN : YVELINES (78)	2,3%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>4,6%</b>	

En 2004, environ 727 000 personnes sont allocataires de l'AAH soit 4.6% des ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans.

Les Yvelines est le département où l'on observe le plus faible taux de ménages allocataires de l'AAH (2.3%) et la Lozère est celui où l'on observe le plus fort taux (10.8%).

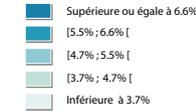
De 1997 à 2004, le nombre d'allocataires a augmenté de 138 500 personnes soit une évolution de 23%. Cette augmentation est en partie liée à l'augmentation de l'espérance de vie des personnes handicapées ainsi qu'à une meilleure prise en compte du handicap. Toutefois l'analyse cartographique met en exergue une grande disparité entre les départements qui ne peut être seulement liée à la reconnaissance du handicap. Les départements où l'on observe les taux les plus élevés de ménages allocataires de l'AAH sont des départements ruraux. Par contre, les départements urbains ont en général un plus faible taux de bénéficiaires.

Avec 9 322 allocataires de l'AAH parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, le Bas-Rhin se positionne en dessous de la moyenne nationale et parmi les 10 départements où les ménages allocataires de l'AAH pèsent le moins.

De 1997 à 2004, le nombre d'allocataires a augmenté de 581 personnes soit une évolution de 29%. Cette augmentation a été linéaire conformément à la tendance nationale (cf. page courbes 14).

Part des allocataires de l'AAH parmi le total des ménages (personne de référence moins de 60 ans)

INSEE RP 1999, CAF 31/12/2004



Arrondissements	Nb d'allocataires AAH 31/12/2004	% parmi ménages moins de 60 ans
HAGUENAU	1 285	4,2%
MOLSHEIM	754	3,4%
SAVERNE	771	3,7%
SELESTAT-ERSTEIN	1 044	3,0%
STRASBOURG-CAMPAGNE	1 939	2,7%
WISSEMBOURG	400	2,4%
STRASBOURG-VILLE	3 102	3,5%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>9 322</b>	<b>3,3%</b>

L'analyse cartographique met en exergue une certaine disparité entre les arrondissements. La part d'allocataires de l'AAH parmi les ménages oscille entre 2.4% pour Wissembourg et 4.2% pour Haguenau. Cette dispersion est probablement liée à l'implantation des structures d'accueil pour personnes en situation de handicap.

Part des allocataires de l'AAH parmi le total des ménages (personne de référence moins de 60 ans)

INSEE RP 1999, CAF 31/12/2004

Total Bas-Rhin : 9 322 (CAF, 31/12/2004)

..... 3 102  
..... 1 939

○ 400

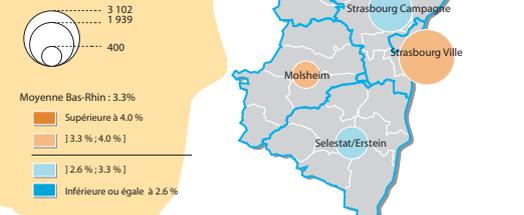
Moyenne Bas-Rhin : 3.3%

Supérieure à 4.0%

[3.3% ; 4.0% [

[2.6% ; 3.3% [

Inférieure ou égale à 2.6%



**Un poids des 75 ans et + inférieur à la moyenne métropolitaine**

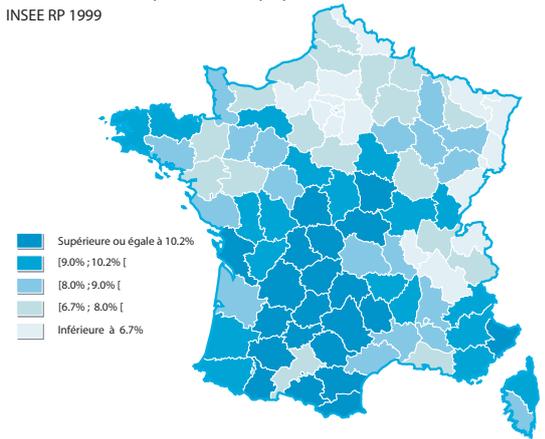
Les chiffres proposés se rapportent à la population totale des personnes âgées de 60 ans et plus, de 75 ans et plus.

Ils comprennent la population de ménages -à savoir dans les résidences principales-, celle des foyers de travailleurs, celle dans les maisons de retraite, à l'hôpital, dans les communautés religieuses, les centres d'hébergement, les habitations mobiles et autres cas.

Les personnes ayant 75 ans et plus représentent l'un des publics cibles de l'intervention sociale du Conseil général du fait notamment de la diminution de l'autonomie quotidienne et des problématiques de maintien à domicile et d'isolement.

Départements	Ratio 1999	Rang
<b>MAX : CREUSE(23)</b>	14,1%	1er
HAUT-RHIN (68)	6,2%	85ème
VAL-DE-MARNE (94)	6,2%	86ème
BAS-RHIN	6,2%	87ème
NORD (59)	6,0%	88ème
HAUTE SAVOIE (74)	6,0%	89ème
<b>MIN : VAL D'OISE (95)</b>	4,5%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>7,7%</b>	

Part des 75 ans et plus dans la population totale  
INSEE RP 1999



En 1999, avec 4 500 000 habitants de plus de 75 ans les personnes âgées représentent 7.7% de la population totale. Ce taux varie du simple au triple d'un département à l'autre. Le Val d'Oise est le département comptant le moins de personnes âgées de plus de 75 ans dans sa population (4.5%) en 1999 alors que la Creuse est le département qui en compte le plus (14.1%).

Entre 1990 et 1999, cette tranche d'âge a évolué de +12% (soit + 467 000 personnes). Les plus fortes augmentations concernent les personnes âgées de 90 ans et plus qui ont évolué de près de 60% (elles étaient près de 500 000 en 1999 contre 310 000 neuf ans plus tôt).

Le tiers Nord Est de la France est plus jeune que le reste du territoire. Ce sont les petits départements à dominante rurale du Limousin, du Midi Pyrénées et du Languedoc Roussillon qui observent les plus forts taux de personnes âgées dans leur population.

Le Bas-Rhin est l'un des départements métropolitains où les 75 ans et plus pèsent le moins : 6.2% de la population totale. Un taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale dès 55 ans l'explique pour partie. Par ailleurs, l'étude des soldes migratoires (cf. page 5) pointe l'attraction exercée sur les jeunes. Leur poids élevé diminue d'autant celui des autres tranches d'âge.

Entre 1990 et 1999, la population des plus de 75 ans a évolué de +8% (4 700 personnes en plus) soit un rythme inférieur à l'évolution nationale (+12%).

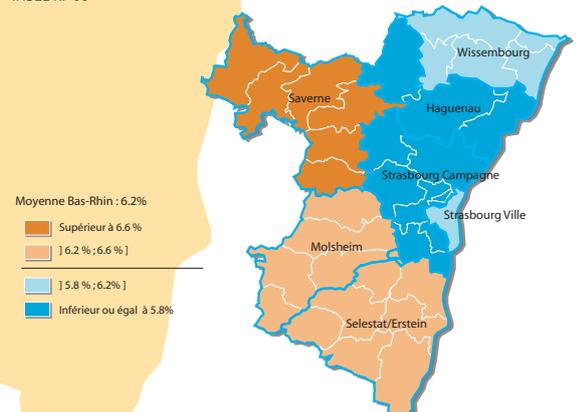
Arrondissements	60 ans ou plus Effectif 1999	75 ans ou plus Effectif 1999	75 ans ou plus Part relative 1999	Evolution 1990/1999 75 ans ou plus
HAGUENAU	22 956	7 044	5,8%	7,5%
MOLSHEIM	17 911	5 776	6,5%	6,5%
SAVERNE	19 811	6 578	7,4%	3,2%
SELESTAT-ERSTEIN	26 542	8 483	6,3%	6,7%
STRASBOURG-CAMPAGNE	49 003	15 086	5,7%	13,4%
WISSEMBOURG	12 475	3 897	6,1%	9,1%
STRASBOURG-VILLE	43 469	16 257	6,2%	6,9%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>192 167</b>	<b>63 121</b>	<b>6,2%</b>	<b>8,1%</b>

L'approche par arrondissement présente une certaine dispersion autour de la moyenne bas-rhinoise. Les 75 ans et + représentent 5.7% de la population totale pour l'arrondissement de Strasbourg-Campagne contre 7.4% pour l'arrondissement de Saverne.

Précisons que :

- Strasbourg Ville et Campagne regroupent plus de la moitié des plus de 75 ans du département.
- L'augmentation des 75 ans et + entre 1990 et 1999 est généralisée et paraît particulièrement forte pour Strasbourg-Campagne (+13.4%) et Wissembourg (+9.1%).

Poids des 75 ans et plus dans la population totale  
INSEE RP 99



**Les personnes âgées dépendantes**

Arrondissements	75 ans ou plus Effectif 1999
HAGUENAU	1479 - 1761
MOLSHEIM	1213 - 1444
SAVERNE	1381 - 1645
SELESTAT-ERSTEIN	1781 - 2121
STRASBOURG-CAMPAGNE	3168 - 3772
WISSEMBOURG	818 - 974
STRASBOURG-VILLE	3414 - 4064
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>13255 - 15780</b>

Sur la base des données du recensement de 1999 et de l'enquête HID, le nombre de personnes dépendantes serait compris entre 13 255 et 15 780 dans le Bas-Rhin.

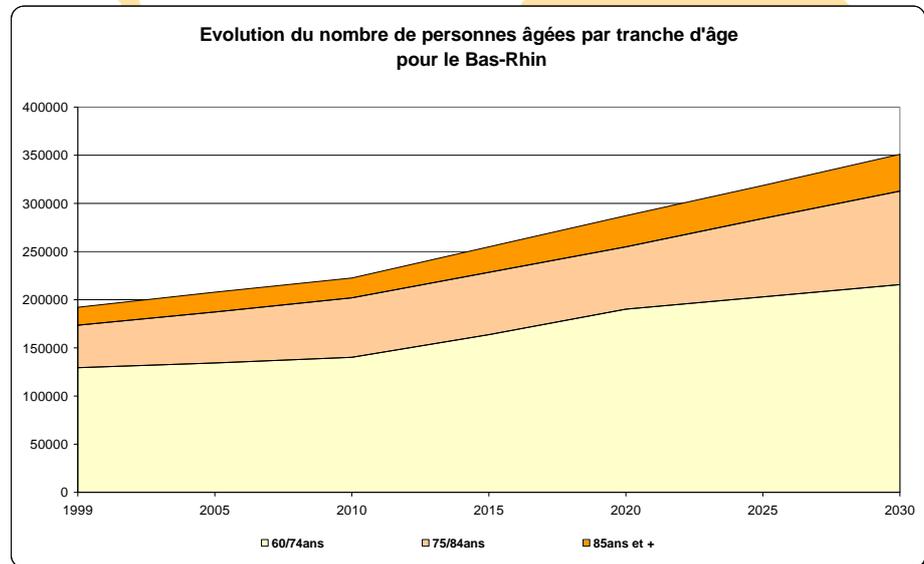
**Evolution de la population âgée à l'horizon 2010, 2020 et 2030**

Au cours des 30 prochaines années, le vieillissement de la population bas-rhinoise devrait s'accélérer. Selon les projections réalisées par l'INSEE, il est prévu d'ici 2030, une augmentation de :

- 67% du nombre des personnes de 60/74 ans (par rapport aux données de 1999), pour atteindre 215 300 personnes,
- 121% du nombre des personnes de 75/84 ans (par rapport aux données de 1999), pour atteindre 97 800 personnes,
- 99% pour les personnes de plus de 85 ans (par rapport aux données de 1999), pour atteindre 37 900 personnes.

La part des 75 ans et + au sein de la population totale devrait atteindre 11.4% en 2030 (contre 6.2% en 1999).

Bas-Rhin	RP 1999	2010	2015	2020	2030
<b>60/74 ans</b>	129 046	140 535	164 074	189 865	215 271
<b>75/84 ans</b>	44 125	61 349	63 996	65 305	97 812
<b>85 ans et +</b>	18 996	21 040	26 749	31 618	37 878
<b>Total 60 ans et +</b>	<b>192 167</b>	<b>222 924</b>	<b>254 819</b>	<b>286 788</b>	<b>350 961</b>



Les arrondissements s'inscrivent globalement dans cette dynamique. A l'exception de Strasbourg-Ville et de Saverne, l'augmentation du nombre de personnes âgées sera même plus sensible. L'arrondissement de Strasbourg-Campagne présentera l'augmentation la plus forte : +82% pour les 60/74 ans, +166% pour les 75/84 ans et + 151% pour les 85 ans et plus.

Globalement, on peut retenir l'accroissement à court et moyen terme du nombre de personnes âgées. Mécaniquement, le nombre de personnes âgées dépendantes va également fortement augmenter.

Plusieurs classifications existent afin de mesurer le niveau de dépendance des personnes : grille AGGIR, grille Colvez....

Les groupes Iso-Ressources (GIR) sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) qui est un outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée. La grille AGGIR a été retenue comme outil d'évaluation de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Les personnes dites «dépendantes» présentent un GIR 1, 2, 3 ou 4 et celles «peu ou pas dépendantes» respectivement un GIR 5 ou 6.

L'état de dépendance n'est pas forcément contraire à celui de l'autonomie, mais signifie le besoin de recourir à une aide pour accomplir un ou plusieurs gestes de la vie quotidienne. Conséquence du vieillissement de la population, le nombre de personnes dépendantes va progresser dans les prochaines années entraînant une augmentation des besoins en matière d'hébergement permanent, de services adaptés à la prise en charge de la dépendance, des services d'aides à domicile...

Selon les résultats de l'enquête HID (Handicaps, Incapacités, Dépendance), il est possible d'estimer le volume de population dépendante selon la clé de répartition suivante : GIR 1 à 4: entre 21 et 25% de la population de 75 ans et plus. L'incertitude porte principalement sur les effectifs des personnes ayant un GIR 4 et motive le recours à une fourchette d'effectif.

Les projections de population ont été réalisées à l'aide de l'outil Omphale mis en œuvre par l'Insee à partir d'hypothèses élaborées par le Conseil général du Bas-Rhin.

**Une augmentation de l'isolement des personnes âgées**

Les chiffres proposés se rapportent aux ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus et qui réside à son domicile. Il s'agit à minima du public cible concerné par la problématique de l'isolement.

Départements	Evolution 1990/1999	Rang
<b>MAX : HAUTE-CORSE (2B)</b>	32,9%	1er
HAUTE-VIENNE (87)	7,2%	72ème
YONNE (89)	6,8%	73ème
<b>BAS-RHIN</b>	6,6%	74ème
ARDENNES (08)	6,2%	75ème
SAONE-ET-LOIRE (71)	5,8%	76ème
<b>MIN : PARIS (75)</b>	-10,2%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>11,0%</b>	

En 1999, 1 720 000 personnes de 75 ans et + vivent seules. L'indicateur est surtout significatif à travers l'évolution constatée entre 1990 et 1999 : + 11,0%. La Haute-Corse est le département présentant l'augmentation la plus forte (+32,9%) alors qu'une diminution est constatée à Paris (10,2%). C'est l'unique département à être dans ce cas.

Evolution du nombre de ménages dont la personne de référence a 75 ans et + et vivant seule entre 1990 et 1999

INSEE RP 1990/99



Les façades atlantiques et méditerranéennes portent les plus fortes augmentations du nombre de personnes âgées isolées (mais aussi du nombre de personnes âgées sur la période considérée). A l'inverse, dans le centre et le tiers Nord Est de la France l'augmentation est plus modérée.

Le Bas-Rhin est l'un des départements métropolitains où l'accroissement est relativement faible : + 6,6% (entre 1990 et 1999, la population des plus de 75 ans a évolué de +8%).

«Dans les communes urbaines, les personnes âgées vivent plus souvent seules qu'en milieu rural. On note que plus la taille de la commune est grande, plus le pourcentage de ménages d'une seule personne est élevé. De même, les ménages de trois personnes ou plus, qui correspondent probablement aux situations de cohabitations inter-générationnelles, sont plus nombreux en milieu rural. Cette situation est favorisée par la prédominance de l'habitat en maison individuelle et de la propriété foncière mais peut être aussi par une plus grande persistance de la culture familiale.»

(Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

Arrondissements	Nb de ménages dont la pers. de référence a 75 ans et plus vivant seule 1999	Nb de ménages dont la pers. de référence a 75 ans et plus vivant seule 1990	Evolution 1990 / 1999
HAGUENAU	2 239	2 028	10,4%
MOLSHEIM	1 909	1 816	5,1%
SAVERNE	2 271	2 156	5,3%
SELESTAT-ERSTEIN	2 996	2 660	12,6%
STRASBOURG-CAMPAGNE	5 055	4 544	11,2%
WISSEMBOURG	1 284	1 088	18,0%
STRASBOURG-VILLE	6 926	6 988	-0,9%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>22 680</b>	<b>21 280</b>	<b>6,6%</b>

L'approche par arrondissement pointe une situation contrastée. L'augmentation est particulièrement importante pour l'arrondissement de Wissembourg (+18,0%). A l'inverse, une légère diminution pour l'arrondissement de Strasbourg-Ville est constatée : -0,9% (-62 personnes isolées). C'est l'unique arrondissement à être dans ce cas.

Evolution du nombre de ménages dont la personne de référence a 75 ans et + et vivant seule entre 1990 et 1999

INSEE RP 1990/99



Total Bas-Rhin : 22 680 (RP 99)

6 926

2 996

1 284

Evolution moyenne Bas-Rhin : + 6,6 %

Supérieure à 10,0 %

[0 % ; 10,0 %]

Inférieure ou égal à 0 %

Les revenus fiscaux des ménages sont établis à partir des fichiers fournis à l'INSEE par la Direction Générale des Impôts. Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage (somme des ressources déclarées par les contribuables sur la «déclaration des revenus», avant tout abattement) rapporté au nombre d'UC qui le composent.

Par convention, le nombre d'UC d'un «ménage fiscal» est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

La médiane partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

L'allocation supplémentaire permet d'atteindre le minimum vieillesse. Pour l'obtenir il est nécessaire d'être âgé(e) d'au moins 65 ans (ou entre 60 et 65 ans d'être reconnu(e) inapte au travail ou d'avoir une retraite au titre d'ancien combattant), de disposer de ressources mensuelles inférieures à 601.95 € pour une personne seule au 01/01/2004.

## Revenus fiscaux : une situation défavorable pour les personnes âgées

Arrondissements	Médiane des revenus fiscaux des ménages par UC (31/12/2001)	Médiane des revenus fiscaux des ménages Pers. de référence 75 ans et + par UC (31/12/2001)
HAGUENAU	16 699 €	14 252 €
MOLSHEIM	16 487 €	14 000 €
SAVERNE	15 086 €	13 210 €
SELESTAT-ERSTEIN	16 419 €	13 565 €
STRASBOURG-CAMPAGNE	17 739 €	15 636 €
WISSEMBOURG	16 852 €	12 997 €
STRASBOURG-VILLE	14 479 €	17 175 €
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>16 343 €</b>	<b>14 830 €</b>

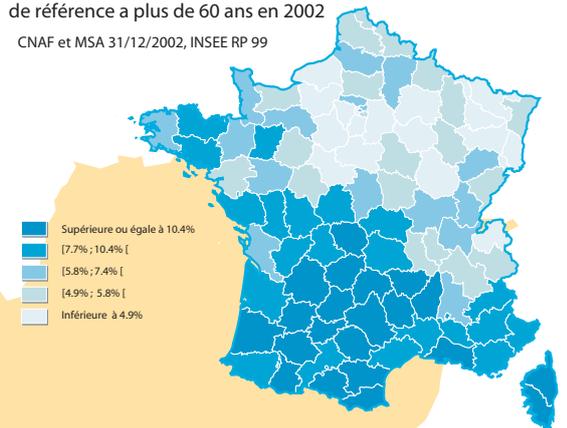
Le revenu médian des ménages de 75 ans et + (14 830 Euros) est globalement inférieur à celui de la totalité des ménages (16 343 Euros). Seul l'arrondissement de Strasbourg présente une situation inverse.

## Les prestataires de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse

Départements	Ratio 31/12/2002	Rang
<b>MAX :CORSE-DU-SUD (2A)</b>	<b>32,5%</b>	<b>1er</b>
DOUBS (25)	5,0%	76ème
ARDENNES (08)	4,9%	77ème
<b>BAS-RHIN</b>	<b>4,9%</b>	<b>78ème</b>
COTE-D'OR (21)	4,8%	79ème
SEINE-ET-MARNE (77)	4,8%	80ème
MIN : YVELINES (78)	3,2%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>7,1%</b>	

Part des allocataires de l'ASV parmi les ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans en 2002

CNAF et MSA 31/12/2002, INSEE RP 99



En 2002, environ 561 000 personnes sont allocataires de l'ASV soit 7.1% des ménages dont la personne de référence à plus de 60 ans.

De fortes disparités existent entre départements. En effet, la Corse du Sud présente un ratio de ménages allocataires de l'ASV (32.5%) 10 fois supérieur à celui des Yvelines (3.2%).

De 1989 à 2002, le nombre d'allocataires a diminué de 689 000 personnes soit une évolution de -55% alors même que la population des plus de 60 ans a augmenté de 11% entre les deux recensements. Cette évolution est liée au niveau des revenus des personnes arrivant à l'âge de la retraite qui est plus élevé qu'auparavant.

Par ailleurs, les allocataires de l'ASV sont plus nombreux parmi les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans ; en 2002, 11% des ménages bénéficient de l'ASV parmi les plus de 75 ans contre 4.6% des ménages parmi les 60-74 ans. Ces proportions sont nettement inférieures à celles de 1989 qui étaient alors de 24.7% des ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans et de 10.3% pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans.

Les départements où l'on observe les taux les plus élevés de bénéficiaires de l'ASV se situent principalement dans la partie Sud et Ouest de la France. A contrario, les départements ayant de faibles taux se situent au Nord Est de la France.

Avec un nombre d'allocataires de l'ASV de 5 749 personnes en 2002, soit 4.9% des ménages, le département se positionne assez nettement en dessous de la moyenne nationale. Conformément à la tendance nationale, le département a perdu, entre 1989 et 2002, 6 300 allocataires soit plus de la moitié.

En 2002, 8.7% des ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans perçoivent l'ASV contre 3.0% des ménages si la personne de référence a entre 60 et 74 ans .

L'allocation supplémentaire est servie par les caisses de retraite. Fin 2002, 66.1% des personnes qui perçoivent cette allocation dans le Bas-Rhin relèvent du régime général et dépendent de la CRAV d'Alsace-Moselle. 17% des bénéficiaires sont affiliés à la MSA. 14% relèvent du Service de l'Allocation Spéciale Vieillesse (Caisse des dépôts et Consignation).

A ce jour nous disposons des données de la CRAV d'Alsace-Moselle. Des démarches seront entreprises auprès de la MSA afin d'élargir le champ d'observation.

**L'examen des seuls prestataires servis par la CRAV d'Alsace-Moselle ne permet pas une couverture exhaustive du dispositif. De ce fait, le nombre de bénéficiaires de l'ASV est ramené au nombre de prestataires du Régime général résidant dans le Bas-Rhin.**

Arrondissements	Nb de bén. de l'alloc. sup. du Fonds de Solidarité servis par la CRAV 31/12/2003	Total prestataires Régime général 31/12/2003	Poids parmi les prestataires de la CRAV 31/12/2003
HAGUENAU	457	19 967	2,3%
MOLSHEIM	208	15 444	1,3%
SAVERNE	308	15 742	2,0%
SELESTAT-ERSTEIN	327	22 288	1,5%
STRASBOURG-CAMPAGNE	590	42 923	1,4%
WISSEMBOURG	140	9 736	1,4%
STRASBOURG-VILLE	1 771	35 807	4,9%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>3 819</b>	<b>162 936</b>	<b>2,3%</b>

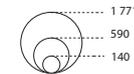
Au 31/12/2003, les 3 819 bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité servis par le CRAV représentent 2.3% des prestataires bas-rhinois du Régime général. Ce ratio oscille entre 4.9% pour Strasbourg-Ville et 1.3% pour l'arrondissement de Molsheim.

Strasbourg-ville regroupe à lui seul près de la moitié des allocataires de l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité contre seulement 22% des prestataires de la CRAV.

Poids des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité parmi le total des prestataires de la CRAV

CRAV 31/12/2002

Total Bas-Rhin : 3 819 (CRAV, 31/12/2003)

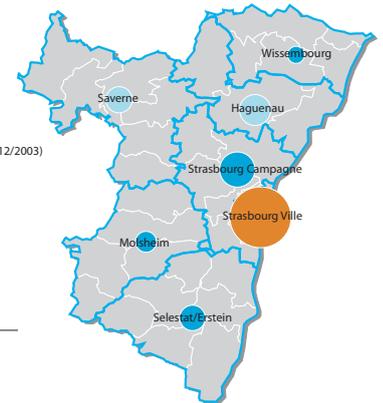


Moyenne Bas-Rhin : 2.3%

Supérieur à 4.5%

11.9% ; 2.3 %

Inférieur ou égal à 2.3 %



Si du point de vue du revenu médian des personnes âgées, Strasbourg présente la situation la plus favorable, au regard de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse la commune-centre concentre également les personnes âgées les plus démunies. La dispersion des niveaux de ressources des personnes âgées y est maximale.

**Les établissements : un taux d'équipements supérieur à la moyenne**

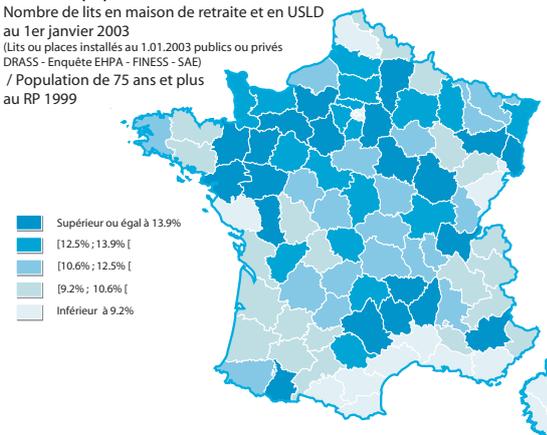
**La capacité d'hébergement**

Départements	Ratio 31/12/2002	Rang
<b>MAX : LOZERE (48)</b>	21,2%	1er
<b>HAUTES-PYRENNES (65)</b>	13,9%	21ème
<b>CALVADOS (14)</b>	13,8%	22ème
<b>BAS-RHIN</b>	13,8%	23ème
<b>CREUSE (23)</b>	13,8%	24ème
<b>OISE (60)</b>	13,7%	25ème
<b>MIN : PARIS(75)</b>	3,9%	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>11,2%</b>	

Au 1er Janvier 2003, le taux d'équipement national, en maison de retraite et unités de soins longue durée, est de 11.2 places pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus. Il varie de 3.9 % pour Paris à 21.2 % pour la Lozère.

Les départements présentant les plus forts taux d'équipement se situent au Nord de la France sur un axe allant de la Loire atlantique à l'Aisne ainsi qu'en Sud Alsace, au sud de l'Auvergne et au nord du Languedoc Roussillon. Les départements ayant les plus faibles taux étant situés sur la côte méditerranéenne.

Taux d'équipements en établissement  
Nombre de lits en maison de retraite et en USLD  
au 1er janvier 2003  
(Lits ou places installés au 1.01.2003 publics ou privés  
DRASS - Enquête EHPA - FINESS - SAE  
/ Population de 75 ans et plus  
au RP 1999



Supérieur ou égal à 13,9%  
[12,5% ; 13,9% [  
[10,6% ; 12,5% [  
[9,2% ; 10,6% [  
Inférieur à 9,2%

Au 1er Janvier 2003, le Bas-Rhin, avec 8 729\* places d'accueil pour personnes âgées dépendantes, a un taux d'équipement de 13.8% ; ce qui le positionne parmi les 25 départements les mieux équipés.

Arrondissements	Nombre de lits en établissement 01/01/2004	Taux d'équipement
<b>HAGUENAU</b>	1 299	18,4%
<b>MOLSHEIM</b>	989	17,1%
<b>SAVERNE</b>	696	10,6%
<b>SELESTAT-ERSTEIN</b>	1 210	14,3%
<b>STRASBOURG-CAMPAGNE</b>	1 851	12,3%
<b>WISSEMBOURG</b>	359	9,2%
<b>STRASBOURG-VILLE</b>	2 041	12,6%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>8 445</b>	<b>13,4%</b>

Les arrondissements de Haguenau, de Molsheim et de Sélestat/Erstein sont les mieux équipés, ceux de Wissembourg et de Saverne les moins équipés.

Si le taux d'équipements sur l'arrondissement de Strasbourg-Ville est légèrement inférieur à la moyenne bas-rhinoise, l'arrondissement concentre cependant la première capacité d'accueil en nombre de lits.

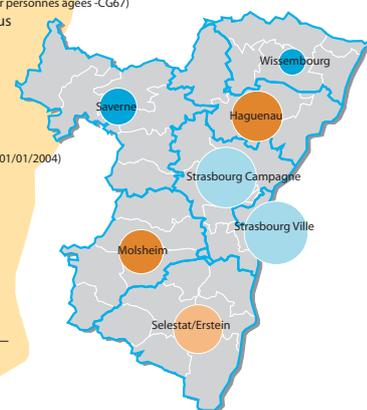
Taux d'équipements en établissement  
Nombre de lits en maison de retraite et en USLD au 01/01/2004  
(Répertoire des établissements pour personnes âgées -CG67)  
/ Population de 75 ans et plus  
au RP 1999

Total Bas-Rhin lits : 8 445 (CG67 - 01/01/2004)



Moyenne Bas-Rhin : 13,4%

Supérieur à 15,4%  
] 13,4% ; 15,4% ]  
] 11,4% ; 13,4% ]  
Inférieur ou égal à 11,4%



\* Le différentiel de 300 places (8 729 places selon la source DRASS contre 8 445 places selon la source Conseil général du Bas-Rhin- répertoire des établissements pour personnes âgées) s'explique par la prise en compte par la DRASS des établissements pour personnes handicapées et des établissements confessionnels.

Les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes regroupent (selon une distinction de nature essentiellement juridique) les maisons de retraite et les Unités de Soins de Longue Durée. Selon le taux de médicalisation, les lits en maisons de retraite se répartissent entre soins courants et section de cure médicale. Les USLD accueillent des personnes âgées atteintes d'affections chroniques lourdes. C'est en maison de retraite (soins courants) que le niveau de dépendance moyen des personnes était le plus bas. Il était à l'inverse maximum en USLD, alors que les sections de cure médicale se plaçaient dans une situation intermédiaire. Il faut cependant nuancer cette hiérarchie au regard d'une certaine variabilité par établissement.

**Source à l'échelle métropolitaine :** Lits ou places installés au 1.01.2003 publics ou privés. DRASS - Enquête EHPA - FINESS - SAE.

Par ailleurs, le Conseil général du Bas-Rhin édite un répertoire des établissements pour personnes âgées. Un état au 1er janvier 2004 est ainsi exploité pour le détail par arrondissement.

Les établissements y sont répartis par type et selon leur statut (public, privé et non habilité). Le nombre de lits est détaillé par établissement.

Les établissements pour personnes handicapées sont extraits du fichier et s'intègrent dans le répertoire des établissements destinés aux personnes handicapées.

Le taux d'équipements en établissement relève du calcul suivant : nombre de lits au 1er Janvier rapporté à la population totale de 75 ans et + au RP 1999. Ce taux permet d'appréhender des niveaux de satisfaction théorique. L'approche territoriale introduit cependant un biais. Un établissement localisé dans un arrondissement ne dessert pas uniquement la population de son arrondissement dans une logique stricte de service de proximité au lieu de résidence. Certes le premier critère de choix d'un établissement concerne sa proximité au lieu de résidence antérieur mais l'aire de recrutement d'un établissement peut dépasser celle de son arrondissement d'implantation.

Les politiques de soutien à domicile aux personnes âgées reposent sur les réseaux de solidarité existants essentiellement constitués par les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants.

Ceux-ci peuvent être quantitativement représentés par les personnes âgées de 55 à 64 ans. Ainsi le rapport des 55-64 ans (population des aidants) sur les 85 ans et plus (population quantitativement représentative des personnes aidées) donne une idée du potentiel d'un département en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes.

### Ratio aidants/aidé

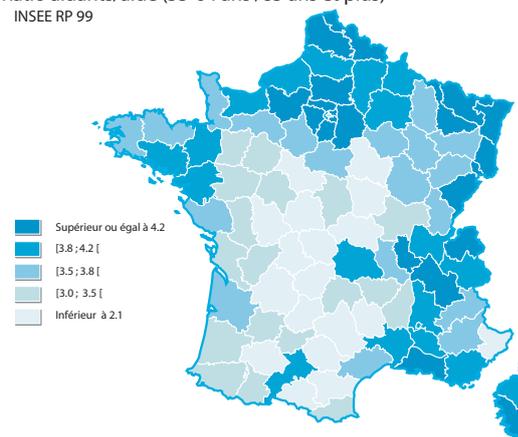
Départements	Ratio 99	Rang
<b>MAX : SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	6,2	1er
HAUTES-SAVOIE (74)	5,2	6ème
HAUT-RHIN (68)	5,1	7ème
BAS-RHIN	5,0	8ème
SEINE-ET-MARNE (77)	5,0	9ème
OISE (60)	4,9	10ème
MIN : CREUSE (23)	2,1	96ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>3,9</b>	

En 1999, le potentiel national d'aidants est de 3.9 pour une personne à aider. Le rapport varie entre 2.1 pour la Creuse et 6.2 pour la Seine-Saint-Denis

Les départements comptant les plus faibles potentiels de personnes aidantes se situent au centre de la France (Creuse, Ariège, Aveyron, Corrèze...). A contrario, les départements où l'on observe de forts potentiels de personnes aidantes sont la Moselle, la Haute Savoie, ainsi que les départements entourant l'Île de France.

Le Bas-Rhin se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale avec un taux de 5.0 en 1999. Le département se place parmi les 10 départements ayant le plus de personnes aidantes. Le ratio aidants/aidé a cependant diminué de plus de 2 points entre 1990 et 1999 (sous l'effet d'une diminution du nombre de 55/64 ans et d'une forte augmentation des plus de 85 ans).

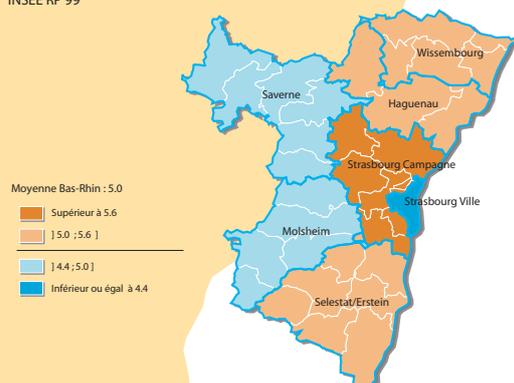
Ratio aidants/aidé (55-64 ans /85 ans et plus)  
INSEE RP 99



Arrondissements	55/64 ans Effectif 1999	85 ans ou plus Effectif 1999	Ratio aidants/aidé 1999	Ratio aidants/aidé 1990	Evolution 1990/1999
HAGUENAU	11 445	2 117	5,4	7,9	-2,5
MOLSHEIM	8 706	1 835	4,8	6,5	-1,8
SAVERNE	8 597	1 938	4,4	6,6	-2,2
SELESTAT-ERSTEIN	12 730	2 521	5,0	7,4	-2,4
STRASBOURG-CAMPAGNE	26 271	4 462	5,9	8,5	-2,6
WISSEMBOURG	6 037	1 098	5,5	8,0	-2,5
STRASBOURG-VILLE	20 518	5 015	4,1	6,1	-2,0
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>94 304</b>	<b>18 986</b>	<b>5,0</b>	<b>7,2</b>	<b>-2,2</b>

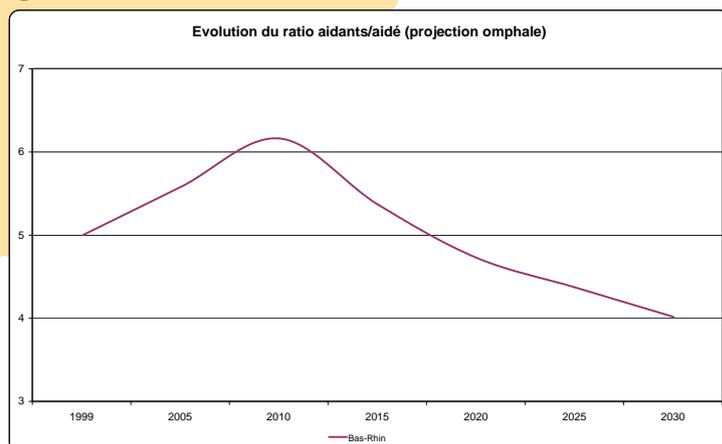
Dans le détail par arrondissement la situation est contrastée. Elle est nettement plus favorable pour Strasbourg-Campagne (5.9) et Wissembourg (5.5). A l'inverse le ratio est particulièrement faible pour l'arrondissement de Strasbourg-Ville(4.1)et Saverne (4.4).

Ratio aidants/aidé (55-64 ans /85 ans et plus)  
INSEE RP 99



Les projections de population permettent de suivre l'évolution du ratio d'ici 2030.

2010 devrait marquer la phase la plus favorable pour le Bas-Rhin (6.1) -Entre 1999 et 2010, le nombre de 55/64 ans progressera plus vite que celui des 85 ans et plus par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom de la fin des années 1940-. A l'horizon 2030, le ratio aidants/aidé sera inférieur dans à la situation de 1999.



**Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et taux de couverture**

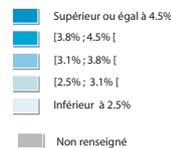
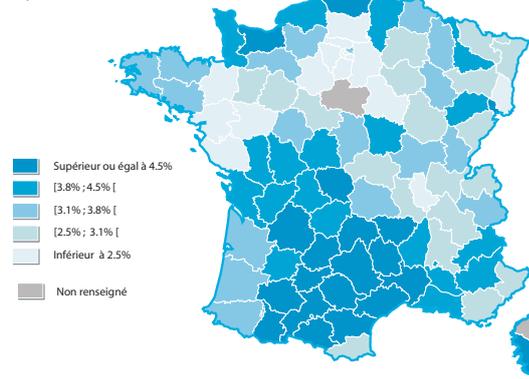
Départements	Ratio 31/12/2003	Rang
<b>MAX : CORSE-DU-SUD (2A)</b>	7,9	1er
<b>EURE (27)</b>	3,2	60ème
<b>HAUTE-MARNE (52)</b>	3,1	61ème
<b>BAS-RHIN</b>	3,1	62ème
<b>COTE-D'OR (21)</b>	3,1	63ème
<b>LOIRE (42)</b>	3,0	64ème
<b>MIN : YVELINES (78)</b>	1,4	94ème
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>2,0</b>	

NB : valeur inconnue pour Loiret et Haute Corse

Au 31/12/2003, le taux de couverture de l'APA à domicile est de 2 allocataires pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. Il varie de 1.4% pour les Yvelines à 7.9% pour la Corse-du-Sud

Les départements présentant les plus forts taux de couverture se situent en Languedoc-Roussillon, en Midi-Pyrénées et sur les côtes de la Manche. Les départements ayant les plus faibles taux étant situés en Ile-de-France et en Pays-de-Loire. Compte tenu de la date de référence, l'indicateur témoigne probablement de montées en charge différentielles du dispositif au sein des départements métropolitains.

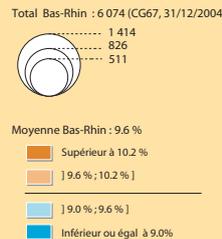
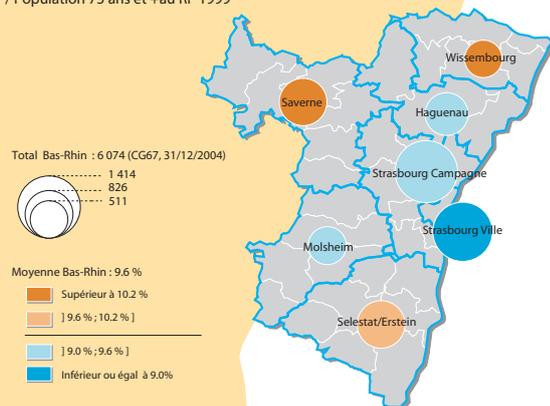
Taux de couverture de l'APA à domicile pour les 60 ans et +  
Nombre de bénéficiaires de l'APA dom. au 31/12/2003 (DRESS)  
/ Population 60 ans et + au RP 1999



Arrondissements	Nombre de bénéficiaires APA 31/12/2004	dont 60/74 ans	dont 75 ans et +	Taux de couverture Population 60/74 ans	Taux de couverture Population 75 ans et +
HAGUENAU	857	188	669	1,2%	9,5%
MOLSHEIM	686	159	527	1,3%	9,1%
SAVERNE	1 026	208	818	1,6%	12,4%
SELESTAT-ERSTEIN	1 058	232	826	1,3%	9,7%
STRASBOURG-CAMPAGNE	1 825	411	1 414	1,2%	9,4%
WISSEMBOURG	654	143	511	1,2%	13,1%
STRASBOURG-VILLE	1 618	335	1 283	1,7%	7,9%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>7 758</b>	<b>1 684</b>	<b>6 074</b>	<b>1,3%</b>	<b>9,6%</b>

Au 31 décembre 2004, 7 758 personnes âgées sont bénéficiaires de l'APA à domicile dans le Bas-Rhin. Pour plus des trois quarts, ces personnes ont 75 ans et plus. Les taux de couverture pointent un impact relativement limité jusqu'à 75 ans : en effet on compte 1 bénéficiaire de l'APA à domicile pour 100 personnes de 60/74 ans alors que 10 personnes sur 100 habitants de 75 ans et + en bénéficient.

Taux de couverture de l'APA à domicile pour les 75 ans et +  
Nombre de bénéficiaires de l'APA dom. de 75 ans et + au 31/12/2004 (CG Bas-Rhin)  
/ Population 75 ans et + au RP 1999



Si Strasbourg-Campagne et Strasbourg-Ville concentrent les contingents les plus importants, ce sont les arrondissements de Saverne et de Wissembourg qui présentent les taux de couverture les plus élevés : respectivement 12.4 et 13.1%.

Si l'on considère le nombre de personnes âgées dépendantes (cf. page , fourchette de 13 255/15 780 personnes), le taux de couverture pour l'APA à domicile s'établit aux alentours de 50/60% pour le Bas-Rhin. Si l'on ajoute les 6800/6900 bénéficiaires de l'APA en établissement le taux de couverture des personnes âgées dépendantes est supérieur à 90%.

Les données proposées ont été mobilisées auprès :  
- de la DREES pour les informations relatives aux départements métropolitains au 31/12/2003,  
- de la Direction des Services Sociaux et Sanitaires - Service des Politiques Seniors- du Conseil général du Bas-Rhin. A partir d'ANIS, il a ainsi été possible d'extraire l'ensemble des informations relatives aux bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2004.

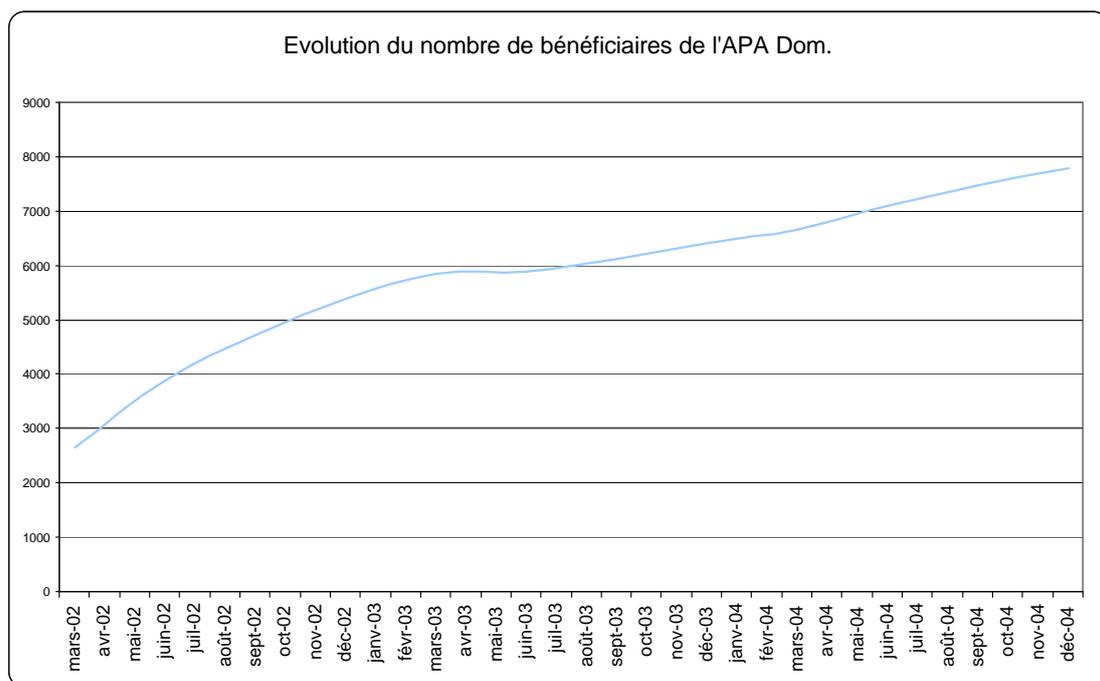
Le Conseil général contribue au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de l'aide sociale légale (aide ménagère légale, aide au portage de repas) au maintien à domicile des personnes âgées.

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a développé une politique à l'attention des seniors en mettant en place des dispositifs spécifiques ou adaptés : aide ménagère complémentaire et installation d'une téléalarme.

Créée par la loi du 20 juillet 2001 et mise en place au 1er janvier 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a succédé à la Prestation Spécifique Dépendance. Prestation en nature, l'APA est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans présentant une dépendance lourde ou moyenne. Accordée à domicile (mais aussi en établissement), l'APA permet de contribuer au financement des aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne âgée (aide humaine, financement d'un service prestataire ou d'emploi direct, financement d'aides techniques ou d'aides à l'amélioration au logement).

L'APA est attribuée par décision du Président du Conseil général sur proposition d'une commission d'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Pour une date de référence donnée, sont considérées comme bénéficiaires les personnes ayant un droit ouvert à l'APA.

**Evolutions constatées depuis la mise en oeuvre du dispositif**

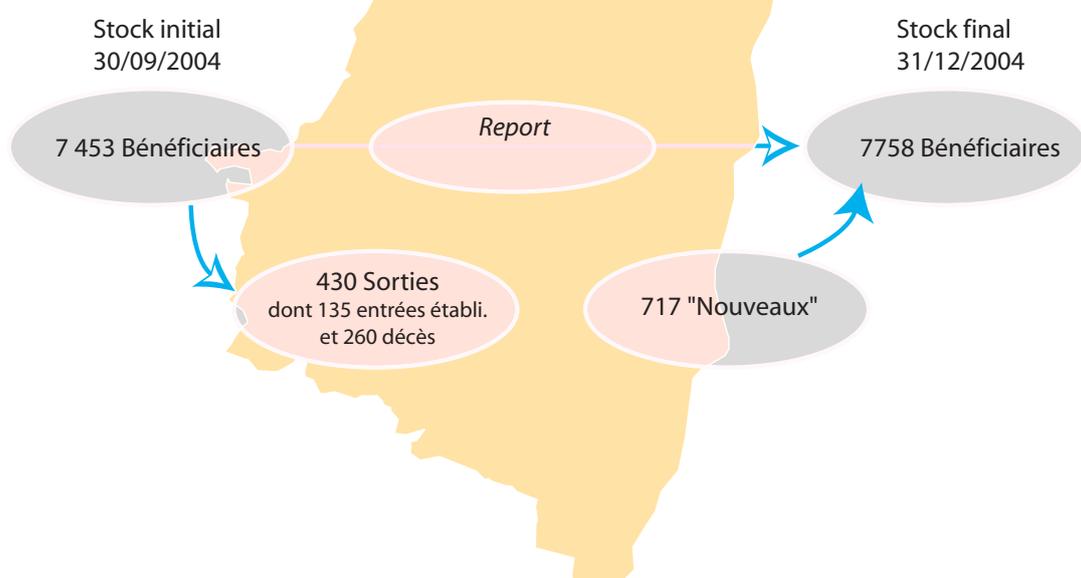


Pour la totalité du Bas-Rhin, la courbe d'évolution du nombre de bénéficiaires depuis la mise en oeuvre du dispositif au 1er janvier 2002, permet de distinguer deux grandes phases :

- durant toute l'année 2002 et jusqu'à la fin du premier trimestre 2003, on perçoit nettement la phase de montée en charge du dispositif. D'une augmentation maximale de 47% du nombre de bénéficiaires entre le 30/03/2002 et le 30/06/2002, on passe à une relative stabilisation du nombre de bénéficiaires au second trimestre 2003 (+0.5% d'augmentation entre le 31/03/2003 et le 30/06/2003).
- une croissance continue de l'ordre de 4 à 6% du nombre de bénéficiaires par trimestre est constatée de juin 2003 à décembre 2004. Le dispositif a probablement atteint son «rythme de croisière» à cette période.

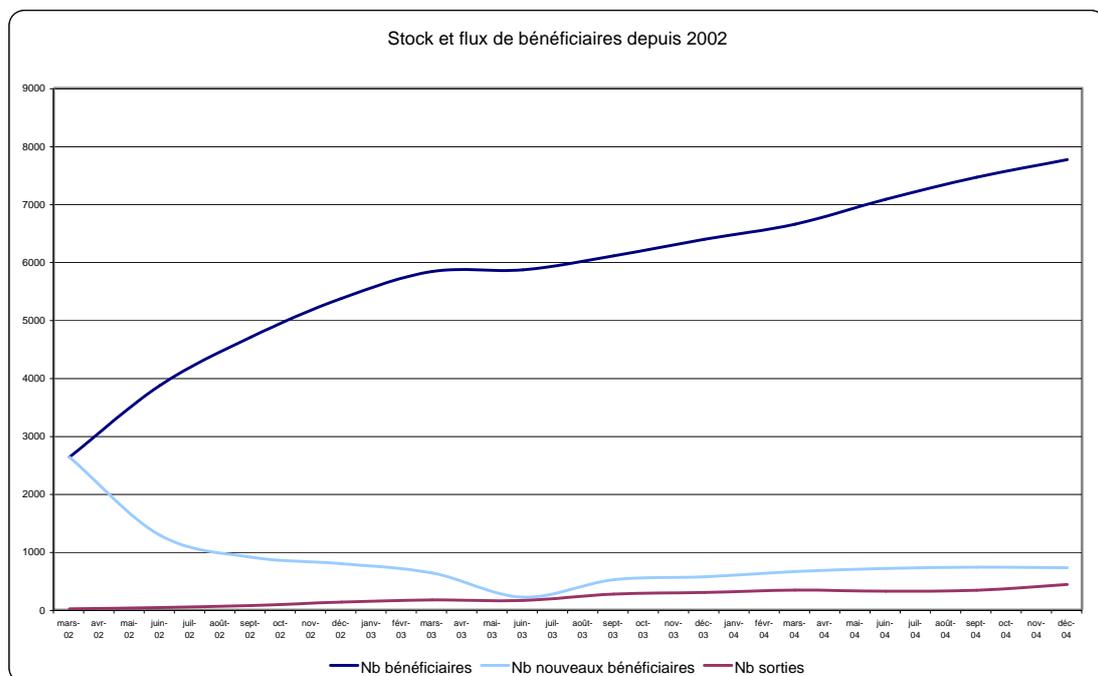
Lors du dernier trimestre de référence, le département du Bas-Rhin présente une augmentation de 4.1% du nombre de bénéficiaires (passage de 7 453 à 7 758). 430 sorties, en majorité liées à des décès, sont compensées par l'arrivée de 717 nouveaux bénéficiaires.

**Stocks et flux pour le quatrième trimestre 2004  
APA dom.**



Les «nouveaux bénéficiaires» sont les bénéficiaires dont les droits ont été ouverts durant le trimestre de référence considéré et n'ayant jamais bénéficié de l'APA auparavant.

Les sorties correspondent aux personnes dont les droits ont été interrompus durant le trimestre de référence (à l'exception des nouvelles décisions). Les motifs d'interruption peuvent être les suivants : décès, admission en établissement, à quitter le département, renonciation, autres..



Depuis 2004, les flux d'entrées et de sorties de bénéficiaires semblent s'être stabilisés dans le département. Chaque trimestre, environ 700 nouveaux bénéficiaires accèdent au dispositif tandis que 300/400 sorties sont constatées. A ce rythme, ces flux entraînent une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ordre de 1 400 par an.

### Caractéristiques des bénéficiaires de l'APA

31/12/04	Nb d'allocataires	% total allocataires
<b>Homme</b>	1 945	25,1%
<b>Femme</b>	5 813	74,9%
<b>Personne isolée</b>	4 867	62,7%

Les femmes représentent les trois quarts des bénéficiaires dans le département. Cette sur-représentation augmente d'autant plus que l'on avance en âge. Elle s'explique par la différence d'espérance de vie entre homme et femme (76.7 ans pour les hommes contre 83.8 ans pour les femmes en 2004 pour la France métropolitaine). Par ailleurs à âge égal, les femmes sont plus dépendantes que les hommes.

Cette féminisation est légèrement plus marquée pour les arrondissements de Saverne (77.3%), Sélestat-Erstein et Strasbourg-Ville (76.5%).

Les personnes isolées représentent 62.7% du total des bénéficiaires. Dans le détail par arrondissement, ce ratio oscille entre 56.9% pour Strasbourg-campagne et 65.5% pour Strasbourg-Ville.

L'examen des GIR (cf graphique page suivante) indique que le GIR 4 regroupe le contingent de bénéficiaires le plus important (42.9%). Les GIR 1 ne représentent que 4.5% du total (356 bénéficiaires au 31/12/2004).

L'examen du GIR des nouveaux bénéficiaires montre que l'entrée dans le dispositif se fait majoritairement aux niveaux de dépendance les plus «faibles» : 45.6% de GIR 4 et 20.9% de GIR 3.

A l'inverse, les sorties concernent pour moitié des GIR 1 et 2 (214 personnes sur un total de 430).

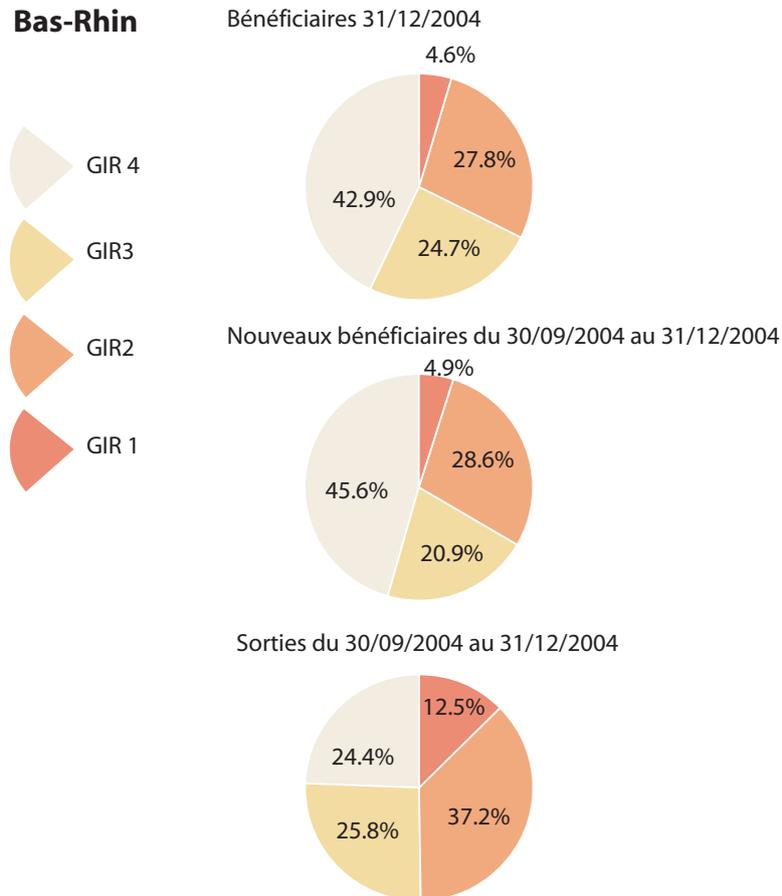
Au final, pour les personnes de GIR 1 et 2, nouveaux bénéficiaires (240) et sorties (214) se compensent quasiment. A l'inverse aux 327 nouveaux bénéficiaires de GIR 4 ne répondent que 104 sorties. La variation du stock semble portée par des arrivées «non compensées» de personnes de GIR4.

La perte d'autonomie de la personne âgée résidant à domicile est évaluée, selon la grille AGGIR, par un travailleur social et/ou un médecin du Département.

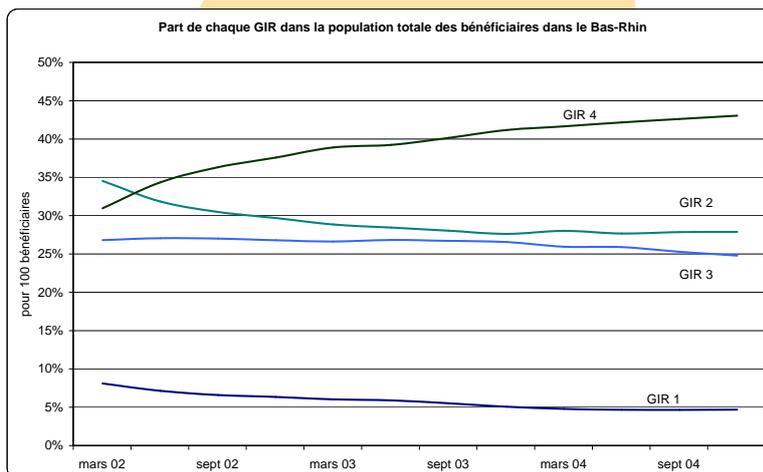
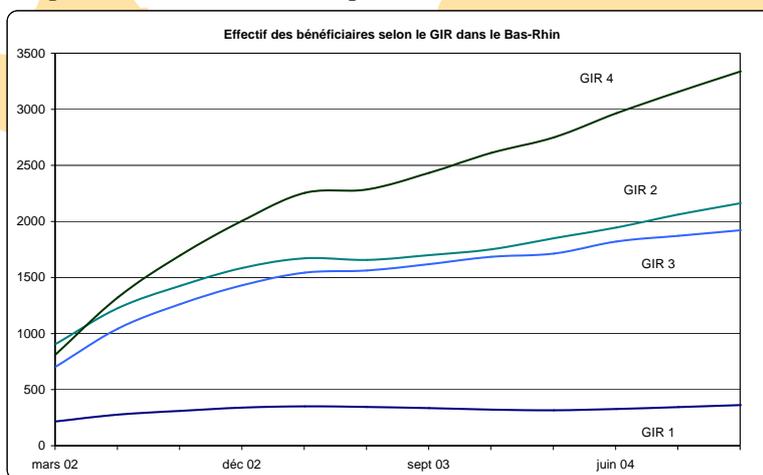
Le travailleur social peut être un agent du Conseil général, de la CRAM ou de la MSA.

L'évaluation permet le classement en 6 groupes de dépendance : les 4 premiers (GIR 1 à GIR 4) sont considérés comme répondant aux critères de la perte d'autonomie. Dans ce cas, le travailleur social élabore, en accord avec la personne ou sa famille, un plan d'aides répondant à ses besoins.

**Bas-Rhin**



Sur les trois dernières années de mise en oeuvre, on note un changement de la répartition des bénéficiaires selon leur degré de dépendance. Les personnes classées en GIR 1 pèsent de moins en moins dans le total des bénéficiaires même si leur nombre continue d'augmenter. A l'inverse, le poids des GIR 4 ne cesse de se renforcer.



### Montant de l'APA et taux de participation

Arrondissements	Montant moyen de l'APA en € au 31/12/2004	Nb de bénéf. avec tx de participation > 30%	Poids bénéf. avec tx de participation > 30%
HAGUENAU	407,2	58	6,8%
MOLSHEIM	431,9	69	10,1%
SAVERNE	431,1	59	5,8%
SELESTAT-ERSTEIN	432,3	110	10,4%
STRASBOURG-CAMPAGNE	408,6	263	14,4%
WISSEMBOURG	448,8	30	4,6%
STRASBOURG-VILLE	398,3	326	20,1%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>418,0</b>	<b>919</b>	<b>11,8%</b>

Le montant moyen de l'APA s'élève à 418.0 Euros pour la totalité des bénéficiaires bas-rhinois en décembre 2004. Il oscille entre 398.3 Euros (Strasbourg Ville) et 448.8 Euros (Wissembourg).

La dispersion semble encore plus importante à travers l'examen des taux de participation. Strasbourg-Ville présente un ratio nettement supérieur à la moyenne départementale avec 20.1% de bénéficiaires assumant plus de 30% du montant du plan d'aides. A l'inverse, seuls 4.6% des bénéficiaires de l'arrondissement de Wissembourg sont dans ce cas.

Le montant de l'allocation accordée dépend du degré d'autonomie. Un tarif national définit des montants maximums par GIR (valeurs 2004) : GIR 1 : 1 125.59€, GIR 2 : 964.79 €, GIR 3 : 723.59 €, GIR 4 : 482.39 €.

L'APA est accordée en fonction des besoins définis par le plan d'aides dans la limite de ces montants maxima.

Contrairement aux autres dispositifs d'aide sociale, il n'existe pas de plafond de ressources exclusif. Une participation financière est laissée à la charge des bénéficiaires en fonction des revenus.

L'APA est financée intégralement pour les revenus inférieurs à 633.74€. Pour des revenus compris entre 633.74 et 2525.47€, la participation varie de 0 à 90% du montant du plan d'aide, au delà de 2527.47€, la participation correspond à 90% du plan d'aide.

**Les plans d'aides**

Service prestataires : l'association titulaire d'un agrément lui permettant d'intervenir auprès des personnes dépendantes est l'employeur du personnel d'aide à domicile. La prestation est facturée au bénéficiaire selon un tarif horaire.

Service mandataire : le particulier est l'employeur. L'association alors gère le dossier administratif.

Le service peut également être direct, de gré à gré, réalisé par une association intermédiaire ou inscrit dans une solidarité familiale (ces deux dernières entrées sont cependant marginales).

Arrondissements	% des bénéficiaires avec au moins une heure en emploi direct	% des bénéficiaires avec au moins une heure en service prestataire	% des bénéficiaires avec au moins une heure en service mandataire
HAGUENAU	58,1%	43,9%	1,4%
MOLSHEIM	39,1%	53,1%	4,8%
SAVERNE	51,1%	39,8%	7,0%
SELESTAT-ERSTEIN	40,5%	55,8%	7,1%
STRASBOURG-CAMPAGNE	39,0%	57,8%	5,9%
WISSEMBOURG	56,6%	41,0%	1,1%
STRASBOURG-VILLE	31,8%	60,0%	9,5%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>42,9%</b>	<b>52,2%</b>	<b>6,0%</b>

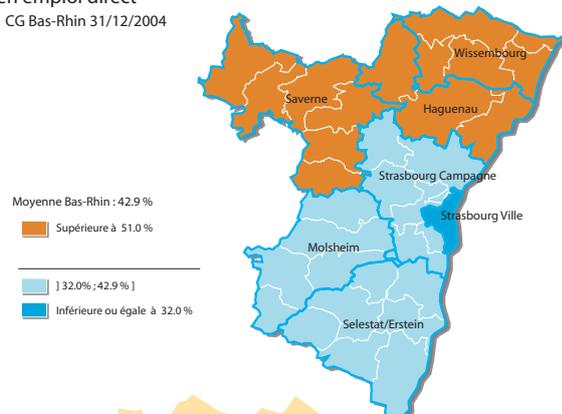
Plus de la moitié des bénéficiaires (51.9%) bénéficient d'au moins une heure en service prestataire.

42.7% des bénéficiaires présentent au moins une heure en emploi direct.

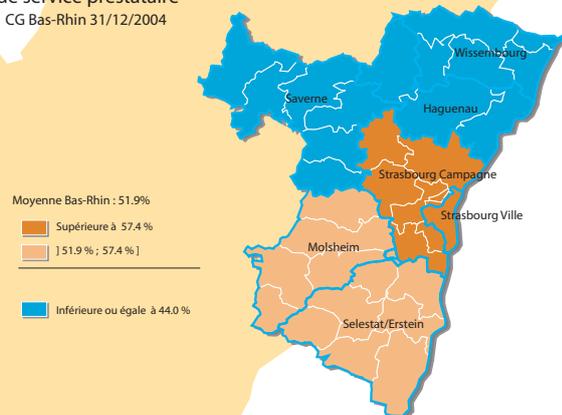
A l'échelle des arrondissements, un clivage apparaît : le nord du département (Wissembourg, Saverne et Haguenau) est davantage caractérisé par la primauté de l'emploi direct, tandis que les autres arrondissements présentent davantage d'heures en services prestataires.

Par ailleurs, l'emploi direct concerne davantage les GIR 1 et 2, tandis que l'intervention des associations prestataires prime pour les personnes évaluées en GIR 3 et 4.

Part des bénéficiaires de l'APA dom. ayant au moins une heure en emploi direct  
CG Bas-Rhin 31/12/2004



Part des bénéficiaires de l'APA dom. ayant au moins une heure de service prestataire  
CG Bas-Rhin 31/12/2004



«Les personnes âgées ont des besoins en matière médicale et paramédicale supérieurs au reste de la population. Ainsi se pose la question de la satisfaction des besoins sur le territoire du Bas-Rhin. Les médecins traitants, les pharmacies, les services de soins à domicile (SSIDPA), les établissements d'hébergement temporaire apparaissent comme des acteurs essentiels du maintien à domicile des personnes âgées. La densité de ces divers services sur le territoire départemental constitue un indicateur important pour pouvoir apprécier la prise en charge médicale et paramédicale de la dépendance des personnes vivant à domicile.»

(Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

Les SSIDPA dispensent, sur prescription médicale, des soins médicaux et d'hygiène ainsi qu'une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Ils permettent ainsi d'éviter une hospitalisation inopportune, de faciliter un retour à domicile à la suite d'un séjour à l'hôpital, ou encore une dégradation progressive de l'état de santé de la personne.

### Médecins généralistes

«Le département compte 19.9 médecins généralistes pour 1 000 personnes de 75 ans et plus, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (14.9 pour mille). La quasi totalité de la population âgée vit à proximité (moins de 5 kms) d'un médecin généraliste.» (Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

### Pharmacies

«Les zones les moins couvertes sont situées à la pointe nord-ouest (canton de Sarre-Union et de Drulingen) et la part sud-ouest (canton de Saales) du département.»

### Les infirmiers libéraux

«Dans le Bas-Rhin on dénombre 570 infirmiers libéraux, soit une densité de 10.3 pour 1000 personnes de 75 ans ou plus vivant à domicile. Cette situation n'apparaît pas satisfaisante. Ces chiffres sont en effet assez nettement inférieurs à ceux recueillis au niveau national et régional : 11.7 pour 1000 en Alsace et 14 pour 1000 en France.

De fait il est possible d'estimer la carence par rapport à la moyenne nationale à 210 infirmiers libéraux.»

(Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

### Les structures d'accueil alternatives à l'hébergement permanent

#### Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIDPA)

«Si le taux d'équipement des SSIDPA a augmenté de 5 pour 1000 en 10 ans, passant de 6 pour 1000 personnes de 75 ans et plus vivant à domicile en 1990 à 11 pour 1000 en 2000, il reste largement inférieur aux taux de couverture régionale et nationale (15 pour 1000)»

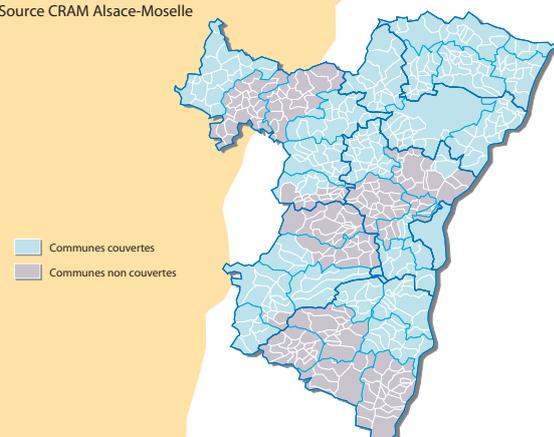
(Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

Selon la source DRASS -Enquête EHPA- FINESS (Statiss 2004), le taux de couverture du Bas-Rhin au 1er janvier 2003 (774 places, soit 12.3 places pour 1 000 habitants de 75 ans et +) reste inférieur à la moyenne métropolitaine (15.8 places)

La cartographie de la couverture géographique des SSIDPA montre que certains cantons ne sont pas couverts : Drulingen, Wasselonne, Truchtersheim, Bischheim, Schiltigheim, Villé, Barr, Sélestat, et Markolsheim, que d'autres le sont partiellement : la Petite-Pierre, Brumath, Mundolsheim, Marmoutier et Molsheim.

Afin d'appréhender globalement l'offre de soins il faut cependant compléter l'analyse par les interventions des infirmières libérales et par l'activité de la dizaine de centres de soins présents sur les secteurs des SSIDPA.

Couverture géographique des SSIDPA en 2000  
Source CRAM Alsace-Moselle



## Les structures intermédiaires

## L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire s'effectue soit en maison de retraite, soit en USLD. «Dans le Bas-Rhin, il concerne dans la majorité des cas des personnes âgées entre 75 et 95 ans, dépendantes ou autonomes (à égalité en terme de pourcentage), le plus souvent de sexe féminin, veuves, résidant à domicile avant l'hébergement temporaire ; pour un séjour d'une durée inférieure à trois semaines (60% de la population accueillies).»

(Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

Arrondissements	Nombre de lits d'hébergement temporaire 01/01/2004	Taux d'équipement
HAGUENAU	9	0,13%
MOLSHEIM	1	0,02%
SAVERNE	6	0,09%
SELESTAT-ERSTEIN	17	0,20%
STRASBOURG-CAMPAGNE	19	0,13%
WISSEMBOURG	2	0,05%
STRASBOURG-VILLE	60	0,37%
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>114</b>	<b>0,18%</b>

«L'hébergement temporaire permet d'apporter une réponse ponctuelle à la situation de la personne âgée ou à sa famille (indisponibilité temporaire des aidants naturels pendant les vacances, besoin de soulagement) et d'éviter ainsi une entrée en hébergement précoce et permanente inopportune.» (Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

L'hébergement temporaire n'est pourtant que faiblement développé dans le Bas-Rhin. 114 lits sont recensés dans le département, pour plus de la moitié à Strasbourg. Les taux d'équipement sont très bas.

L'arrondissement de Strasbourg-Ville dispose de 60 lits d'hébergement temporaire. Le taux d'équipement (0.37%) est nettement supérieur à moyenne bas-rhinoise (0.18%).

## L'accueil de jour

« L'accueil de jour est peu développé dans le département alors que son utilité est unanimement reconnue »

(Plan d'actions du Conseil général du Bas-Rhin en faveur des personnes âgées 2004/2008, Etat des lieux, Des Hommes et des Territoires)

Structures	Nombre de places en accueil de jour 01/11/2004
Les Pâquerettes SCHILTIGHEIM	12
Résidence du Parc LINGOLSHEIM	15
Maryse Bastié STRASBOURG	15
Le Kachelofe STRASBOURG	12
Germania WISSEMBOURG	10
AJPA HOCHSTETT	15
<b>Total BAS-RHIN</b>	<b>79</b>

Six structures dans le Bas-Rhin disposent en totalité de 79 places, dont 67 spécifiquement destinées aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer.

## Les logements-foyers

Au 1er Janvier 2003, le Bas-Rhin avec 1 896 places en logement foyer a un taux d'équipement de 3.0% inférieur à la moyenne métropolitaine (3.5) - Source : DRASS - Enquête EHPA - FINISS - SAE.

Les logements-foyers participent également au maintien à domicile des personnes âgées. A travers les facilités offertes (restauration, animation), ils permettent aux locataires de poursuivre leur vie à domicile dans un environnement sécurisant. Il s'agit de regroupement de logements (de type F1, F2) réservés aux personnes âgées et organisés autour d'équipements collectifs (repas, loisirs). La gamme de services associés est extrêmement variable : de la simple présence d'un concierge en journée à une permanence infirmière 24 heures sur 24. Localement, ils se concentrent sur Strasbourg.

15 ter, Bd Jean Moulin  
44 100 NANTES  
contact@compas-tis.com

24, Rue de l'Yser  
67 000 STRASBOURG  
marc.schalck@compas-tis.com

